samna

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Service d'accueil de mineurs non accompagnés (SAMNA & MNA Sas)

SOMMAIRE

INTRODUCTION 4

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP 6

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT 8

- AGREMENT 8
- PRESENTATION DES LOCAUX 9
- PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS 9

LES PUBLICS ACCOMPAGNES 10

- PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES 10
- EVOLUTION DE LA POPULATION 10
- SCOLARITE 12

L'ACTIVITE 14

- FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE 14
- DONNEES CHIFFREES DES USAGERS 14
- LES ACTIVITES RECURRENTES 16
- LES PROJETS DE L'ANNEE 17

TRAVAILLER EN PARTENARIAT 18

- TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES 18
- LES BENEVOLES 20

L'ORGANISATION DU SERVICE 21

- LE PROJET DE SERVICE 21
- LES OUTILS DE LA LOI 2002-2 21
- ORGANISATION INTERNE 22
- LA DEMARCHE QUALITE 24
- LES EVENEMENTS INDESIRABLES 25
- MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS 25

RESSOURCES HUMAINES 26

ORGANIGRAMME 26

MOBILITES, RECRUTEMENTS 26

AJUSTEMENTS DE POSTES 26

ACTIONS DE FORMATION 27

LE MNA SAS 27

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2025 29

CONCLUSION 30

ANNEXE 1 : « FAIRE PROJET D'ETABLISSEMENT ET INTERCULTURALITE ». M. PAWLOFF STEPHANE. 34

ANNEXE 2 «CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE » 44

ANNEXE 3 «CONVENTION SAMNA – PEP 69» 50

ANNEXE 4 «CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CROIX ROUGE » 52

ANNEXE 5 «FICHE D'INSCRIPTION JADE » 55

ANNEXE 6 «LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT - PROSTITUTION DES MINEURS » 57

ANNEXE 7 «SENSIBILISATION A LA PROSTITUTION DES MINEURS » 66

INTRODUCTION

L'association PEP 69/ML développe depuis 2018 ses capacités d'accueil pour les mineurs non accompagnés présents sur le territoire du département du Rhône et confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Dans cette dynamique, le Service d'Accueil des Mineurs Non Accompagnés (SAMNA) a développé une expertise dans le secteur de l'hébergement et de l'accompagnement éducatif des populations mineures étrangères vers l'élaboration d'un projet d'insertion sociale et professionnelle.

L'association PEP 69/ML s'est attaché à développer un nouveau projet associatif 2023-2028. Ce projet associatif se structure autour de trois axes :

- Développer le pouvoir d'agir, participation des familles et des personnes,
- Démarche inclusive, société incluse,
- Innovation sociale, ingénierie sociale,

Le SAMNA peut accueillir 30 jeunes mineurs orientés par le SEAMNA, service départemental dédié à l'accueil et l'évaluation des mineurs non accompagnés, présents ou orientés vers le département du Rhône. Le SAMNA a fonctionné toute l'année à flux tendu, avec des mouvements d'entrées et de sorties continues de jeunes mineurs étrangers pour une mise à l'abri. Ces 30 jeunes sont accueillis 365 jours par an sur le site.

Durant l'année 2024, le SAMNA s'est efforcé de stabiliser son équipe d'encadrement, d'organiser des temps de formations au bénéfice des salariés. Ainsi, ces derniers ont eu l'opportunité, dans le respect des valeurs associatives :

- D'acquérir des connaissances spécifiques à la typologie du public accueilli,
- De structurer l'organisation du service pour permettre un accueil adapté des jeunes Mineurs Non Accompagnés

Le SAMNA a bénéficié d'interventions réalisées par M. PAWLOFF Stéphane[1], d'octobre 2017 à juillet 2024. Sous l'impulsion du directeur de secteur et du directeur de dispositif, avec pour objectif de: « Faire projet d'établissement et interculturalité au SAMNA ». Ces séances se sont déroulées jusqu'en juillet 2024.

A l'issu de ces interventions, le bilan établi indique un besoin de régulation d'équipe qui est mis en place à partir du mois de novembre 2024 (à mars 2025)[2].

Le SAMNA se doit de faire preuve d'une grande agilité et adaptabilité afin d'apporter la réponse la plus adaptée aux situations, quelques fois complexes, qui se présentent. Malgré le fait que cette donnée soit totalement intégrée par l'ensemble de l'équipe, nous avons tout de même été en difficulté à certains moments du fait de l'évolution du public accueilli.

[1] Faire Projet d'Établissement et Interculturalité SAMNA PEP 69 RF 2024
[2] Analyse Régulation d'équipe SAMNA

En effet, les jeunes accueillis au SAMNA sont confrontés aux épreuves de l'exil et à de nombreuses souffrances physiques, psychiques et affectives. Ces jeunes MNA se confrontent ensuite à la nécessité de « s'intégrer » au territoire d'accueil, démarches plus ou moins évidente en fonction de la disponibilité psychique et morale du jeune accompagné.

Sur l'année 2024, nous avons pris en charge et accompagnés des jeunes issus de 16 nationalités différentes, issus de cultures non occidentales. L'interculturalité caractérise le SAMNA, avec tous les avantages et les difficultés que cela génère.

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décloisonnement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

En 2024, l'association a célébré son centenaire, à travers plusieurs évènements qui ont mis en lumière son engagement, en particulier auprès des publics déficients visuels à travers une exposition et une conférence, dans le domaine de la protection de l'enfance et dans le secteur médico-social, avec la production de plusieurs capsules vidéo, et l'organisation d'une journée associative autour du pouvoir d'agir des associations dans l'évolution des politiques publiques.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTRDV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le SAMNA, Service d'Accompagnement des Mineurs non Accompagnés organise l'hébergement et la prise en charge des mineurs non accompagnés confiés au service de l'aide sociale à l'enfance. Il assure les conditions matérielles d'accueil des jeunes orientés dans le dispositif (hébergement, restauration), un accompagnement à la vie quotidienne des jeunes (vêture, accès aux loisirs et aux activités culturelles et sportives, découverte des métiers, inscription aux tests scolaires), accompagnement à la santé car la SAMNA dispose d'une infirmière diplômée d'état à temps plein au sein de son effectif.

Le SAMNA met en œuvre un projet d'accompagnement social global, centré sur les besoins de la personne en lien avec un projet d'évolution vers l'autonomie. Le service a à la fois la vocation de mettre les jeunes mineurs étrangers à l'abri dès lors qu'ils sont identifiés sur le territoire (département du Rhône), mais également d'initier le processus d'accompagnement éducatif qui sera ensuite déployé par d'autres établissements du secteur de la protection de l'enfance vers lesquels les jeunes MNA seront orientés à la sortie du SAMNA. Le projet du SAMNA est mis en œuvre avec un lien de proximité et de collaboration avec les travailleurs sociaux du SEAMNA (Département du Rhône).

L'accompagnement est décliné selon certaines thématiques principales liées les unes aux autres :

- La **gestion du quotidien** : investissement dans l'hébergement, hygiène, rythme de vie….
- L'**accès à la santé** physique (et mentale dans une certaine mesure)
- Le**s démarches pour accéder à une scolarité**, la découverte des métiers, des temps de scolarité
- L'accompagnement dans les **démarches administratives**
- L'**accès aux loisirs**, à des activités sportives, culturelles, ludiques
- L'accès à la **citoyenneté**

Le projet du SAMNA est donc pensé comme un dispositif de transition avant l'orientation en structure d'accompagnement pérenne des jeunes qui nous sont confiés. L'équipe a pour but d'assurer une première phase d'accompagnement éducatif principalement centré sur : le développement, l'accès aux codes sociaux, la santé, l'accès à la scolarisation, l'accompagnement aux démarches administratives et à la citoyenneté. L'équipe, en lien avec les partenaires et associations du territoire, organisa l'accès aux loisirs, aux activités ludiques, culturelles et sportives.

AGREMENT

Le SAMNA est habilité par l'ASE du Département du Rhône depuis le 07 janvier 2019 par l'arrêté n° ARCG-ASE-2018-0034 à titre expérimental pour une durée de 5 ans (2019 à 2023). Il fait suite à l'arrêté initial n° ARCG-DEF-2017-0042 du 26 décembre 2017 autorisant l'expérimentation d'une année (2018). Durant les deux premières années, le SAMNA avait une capacité d'accueil de 20 places dans le cadre de l'accueil d'urgence des MNA du Département du nouveau Rhône.

Le Conseil Départemental du Rhône a souhaité accroître la capacité d'accueil du SAMNA de 10 places. Pour ce faire le Conseil Départemental a octroyé une subvention d'investissement dans le cadre de la rénovation de 3 anciens appartements de fonction vétustes situés sur le site de VERNAY au travers d'une lettre d'engagement en date du 09 août 2019. Le SAMNA passe donc d'une capacité d'accueil de 20 places à 30 places, à la suite de l'arrêté n° ARCG- ASE- 2021-2022 du 27 avril 2021 portant extension de capacité de l'établissement à

caractère expérimental nommé : « SAMNA » géré par l'ADPEP 69/ML adjacent à l'internat Mauchamp de 20 à 30 places à compter du 1er janvier 2020 avec l'effet rétroactif à cette date, selon l'organisation suivante :

- 20 mineurs en hébergement collectif
- 10 mineurs en appartement en vue d'une semi-autonomie.

Après évaluation du service, un arrêté renouvelant l'autorisation de l'activité du SAMNA pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2025. Ampliation Arrêté LRAR 1A20189099763 du 22 novembre 2024.

PRESENTATION DES LOCAUX

Le SAMNA est situé sur la commune de Vernay dans le département du Rhône au sein du château d'Amignié dans un cadre calme et verdoyant. IL est constitué d'un bâtiment nommé « foyer » composé de 7 chambres qui peuvent accueillir de 1 à 5 jeunes, un salon, une cuisine, une buanderie, ainsi qu'une salle d'activités et une bibliothèque. L'infirmerie ainsi que le bureau de l'équipe pluridisciplinaire (éducateurs, veilleurs, maîtresses de maison) se trouvent également au cœur de ce bâtiment. Nous avons également des lieux de stockage pour la vêture, l'hygiène, le matériel d'entretien des locaux.

Dans le prolongement du foyer, un autre bâtiment accueille trois appartements, avec une capacité d'hébergement de 10 jeunes. Dans ce même bâtiment se trouvent une salle informatique et le bureau du service MNA Pass (Service d'accompagnement aux démarches consulaires).

Le site bénéficie de salles de classe, d'une salle d'activités (babyfoot) d'un parc arboré, d'une salle de fitness et de foot.

Notre situation géographique propose un environnement apaisant, mais il est compliqué d'organiser des déplacements autonomes pour les jeunes. Ils peuvent se balader mais ne peuvent se rendre sans éducateur véhiculé dans le village le plus proche. (Départementale)

PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS

Le SAMNA est chargé de mettre à l'abri, sans délai, les jeunes orientés par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance et de réaliser un accompagnement éducatif le temps qu'une orientation pérenne soit proposée. Durant cette période, les missions principales sont :

- L'évaluation éducative des jeunes :
  - Observation du niveau d'autonomie dans l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne, de leur capacité à vivre en collectivité et à respecter les règles de vie afin de les préparer aux futurs lieux de vie et à vivre dans une société nouvelle avec une culture différente.

- L'évaluation des compétences scolaires des jeunes :
  - Inscription et accompagnement aux tests de positionnement scolaire.

- Engager les soins en santé primaire
  - Accompagner pour un bilan de santé complet et pour la vaccination.

Pour réaliser ces évaluations, nous sommes particulièrement attentifs à tout événement, échanges qui pourraient étayer notre mission en lien avec le SEAMNA. Nous portons à chacun une attention, une écoute particulière.

LES PUBLICS ACCOMPAGNES

PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES

Le SAMNA accueille exclusivement des Mineurs Non Accompagnés (MNA). On désigne par le terme de MNA, les jeunes originaires d'un autre pays, non UE, ayant moins de dix-huit ans et arrivant sur le territoire français sans représentant légal. Ces jeunes sont donc des mineurs qui ont quitté leur pays d'origine pour venir en France.

Les raisons du départ peuvent être diverses : volontaire ou non, économique, politique, les orientations sexuelles et plus récemment pour des raisons dues au dérèglement climatique. Leur vécu, leur parcours migratoire et traumatique nous font constater depuis plusieurs années que ces chemins sont semés de dangers, de violence mais aussi d'un formidable espoir qui anime ces jeunes garçons.

La rupture brutale avec leur pays d'origine, leur famille, leur culture et la nécessité d'une adaptation rapide à un environnement qu'ils ne connaissent pas, nous demande un accompagnement de chaque instant dans le seul but de mettre ces jeunes à l'abri dans un environnement serein. Il s'agit ensuite de leur permettre de commencer à comprendre la société dans laquelle ils vont devoir grandir et évoluer en changeant leurs représentations, en s'adaptant à une autre culture.

Considérés d'un point de vue juridique comme « mineurs en danger » du fait de l'absence des personnes-ressources pouvant les recueillir sur le territoire Français et de la vulnérabilité due à leur jeune âge, ils bénéficient du droit de protection avant leurs dix-huit ans et sont pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Ce public a besoin d'un réel soutient pour une meilleure immersion dans la société Française.

Généralement, les jeunes accueillis sont âgés de 12 à 17 ans. Ils arrivent de différentes régions mais pour la plupart, ils sont originaires de l'Afrique sub-saharienne, le Maghreb, le Moyen-Orient, les pays de l'Est.

EVOLUTION DE LA POPULATION

Au cours de l'année 2024, nous avons réalisé 104 accueils de jeunes MNA contre 141 pour 2023. Cette diminution du nombre d'orientation a été particulièrement significative en fin d'année (décembre 2024). Il s'est agi d'un accueil de garçons exclusivement.

Comme indiqué précédemment, ces jeunes garçons arrivent essentiellement du continent africain : Guinée, Côte d'Ivoire, Tunisie pour les nationalités les plus représentées mais également Mali, Sénégal, Sierra Léone, Gambie, Angola, Soudan, Mauritanie, Algérie. Nous identifions également des jeunes arrivant d'Afghanistan, du Bangladesh, de la Libye, d'Albanie et du Kosovo dans une moindre mesure.

Nous notons une évolution de la population accueillie au regard des problématiques auxquelles nous étions peu confrontés auparavant mais qui se sont multipliées en 2024. Nous avons vécu sur plusieurs semaines des tensions liées à deux jeunes arrivés au SAMNA avec un suivi PJJ en parallèle, pour des affaires liées au trafic et à

la consommation de stupéfiants. Nous avons également rencontré à certain moment des tensions ethniques liées au parcours migratoire et la traversée de certains pays tels que la Tunisie ou la Libye.

Globalement, le SAMNA est l'un des premiers « SAS d'accueil » avec hébergement qui soit proposé aux jeunes après évaluation de la minorité. Nous sommes souvent confrontés à des situations avec peu de connaissance du parcours, de la personnalité, des problématiques rencontrées par les jeunes concernés.

Le SAMNA procède donc à une première évaluation globale. Dans la plupart des cas, même si les parcours ont été difficile, voire même traumatisant, les jeunes finissent par prendre confiance et s'apaiser au sein du service.

Pour d'autres situations, il est bien plus compliqué de créer un lien de confiance, d'accompagner le jeune vers un apaisement. En effet, certains d'entre eux apparaissent comme ayant eu des parcours de vie avec des traumatismes et certains troubles de l'attachement. Il apparait également que ces troubles ne soient pas toujours liés directement à la question de la migration.

En effet, certains jeunes ont montré les signes d'une forme d'errance avant même d'entamer le parcours migratoire. Ces derniers se sont présentés au SAMNA avec une extrême fragilité, des codes relationnels, des règles de vie collectives inadaptées à nos organisations. La violence, l'agressivité, la dégradation représentent pour eux une façon d'exister, de s'exprimer, de se défendre… Pour certains d'entre eux, il était difficile de concevoir qu'un adulte veuille créer une relation bienveillante, sans contrepartie.

A cela peut s'ajouter la barrière de la langue, avec certains jeunes ne maitrisant pas ou très peu la langue Française. L'équipe doit donc mobiliser ses connaissances et compétences pour organiser une communication la plus claire et la plus fluide possible.

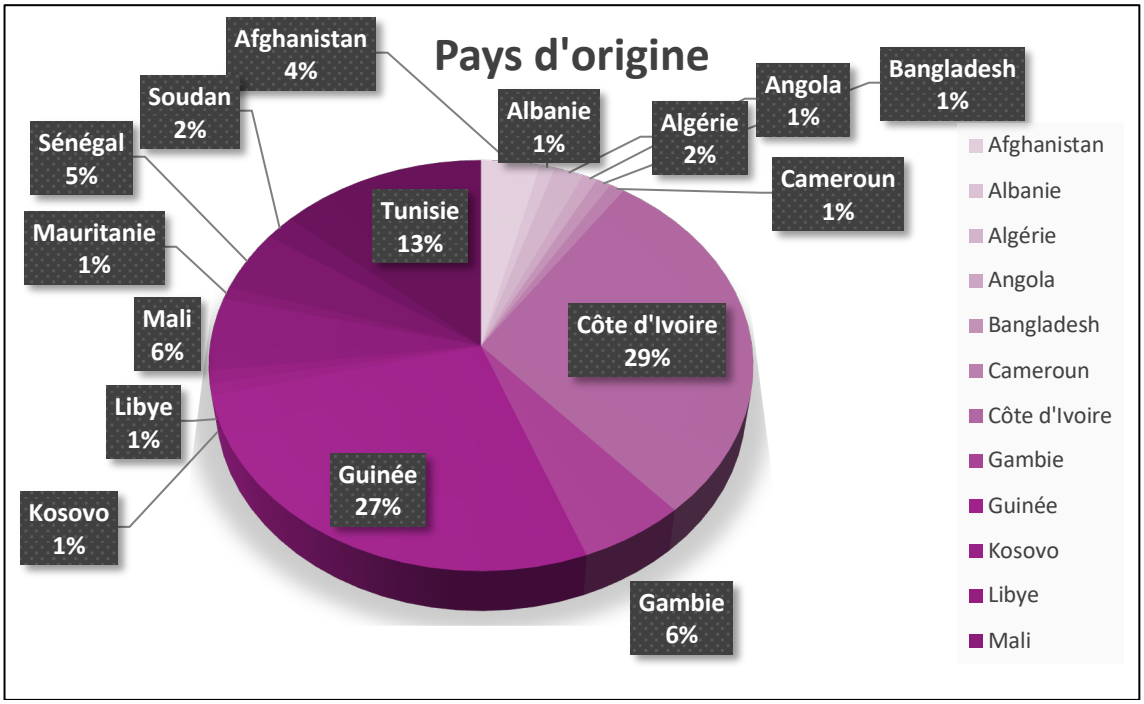

Nous constatons que la grande majorité des MNA provient de Côte d'Ivoire, Guinée et Tunisie. Cela représente 69% de la population totale accueillie. En 2024, l'augmentation de jeunes originaires de Tunisie est visible.

Nous avons hébergé 16 nationalités différentes avec des langues différentes, des dialectes différents, des religions différentes en 2024.

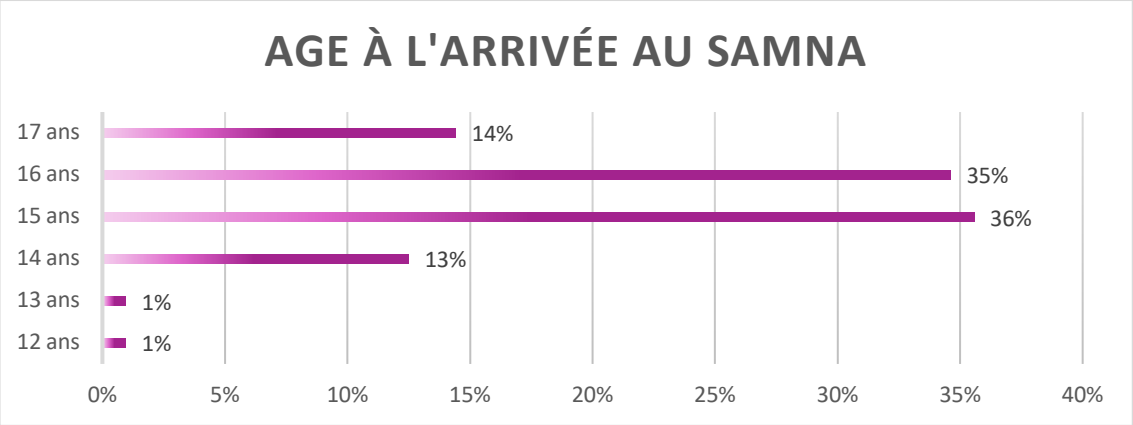

Nous constatons en 2024 un rajeunissement du public MNA qui arrive sur le territoire français, avec des problématiques liées directement à leur statut d'adolescent couplées à celles du parcours migratoire. Cette année, le plus jeune des Mineurs Non Accompagnés arrivé au SAMNA était âgé de 12.5 ans.

L'équipe pluridisciplinaire se confronte donc à plusieurs problématiques : l'enfance, l'adolescence, les traumas liés au parcours migratoire ; les épreuves liées à l'exil ; la démarche d'intégration

SCOLARITE

TESTS SCOLAIRES EN 2024		
Tests passés avant le SAMNA - de 16 ans	14	13%
Tests passés avant le SAMNA + de 16 ans	10	10%
Tests passés durant le séjour au SAMNA - de 16 ans	37	36%
Tests passés durant le séjour au SAMNA + de 16 ans	37	36%
Jeunes avec affectation scolaire	1	1%
Pas de test	5	5%
	104	**100%**

Le SAMNA organise en lien avec la direction du CIO de Villefranche (pour les plus de 16 ans) et la coordination zone 1 - Élèves allophones (Beaujolais-Val de Saône, Monts du Lyonnais, Lyon-Ouest), du collège Jean-Moulin (pour les moins de 16 ans) situé sur la même commune. En 2024, 75% des jeunes ont été accompagnés par le SAMNA pour ce qui concerne l'inscription et l'accompagnement au passage des tests en lien avec les établissements cités précédemment.

Ces tests sont effectués au collège Lucie Aubrac à Givors pour les moins de 16ans et au CIO de Givors pour les plus de 16 ans. Pour 24% des jeunes accompagnés par le SAMNA, les tests de positionnement donnant lieu à une affectation scolaire ont été passés lorsqu'ils étaient hébergés à l'hôtel à Lyon car le temps d'attente à l'hôtel s'est allongé.

Les affectations scolaires, lorsqu'elles sont établies sont adressées vers le SEAMNA. Il arrive parfois que nous en recevions, le cas échéant elles sont transmises au département du Rhône.

Les jeunes peu ou non scolarisés et allophones ont pour préconisation une classe en 3ème UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones), oui UPE2A/ NSA (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones / Non Scolarisé Antérieurement) ou MLDS (Mission de Lutte Contre le Décrochage Scolaire). Concernant les jeunes

MNA ayant plus de 16 ans avec un niveau scolaire leur permettant de ne pas se retrouver en situation d'échec, ils ont généralement une préconisation en CAP, en apprentissage ou en BAC Professionnel. La quasi-totalité de ces jeunes MNA obtiennent des diplômes dans les milieux professionnels en tension.

Le public accueilli n'est pas scolarisé durant son passage au SAMNA, même lorsqu'il est en âge d'obligation scolaire. Pour 47% des jeunes accueillis, la durée de séjour va au-delà de 4 mois et à plus de 6 mois pour 17% d'entre eux. Nous accompagnons au process : inscription pour le passage des tests de positionnement, inscription dans les établissements scolaires en lien avec le SEAMNA (Service d'évaluation et d'accompagnement des mineurs non accompagnés).

L'ACTIVITE

FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE

La file active pour l'année 2024 a donc été de 104 jeunes accompagnés contre 141 pour 2023. Cette diminution du nombre d'orientation est significative et générée par une baisse d'activité au mois de décembre 2024, en particulier. Les arrivées de jeunes MNA sur le territoire français sont conditionnées par le contexte politique national et européen mais également par la géopolitique internationale.

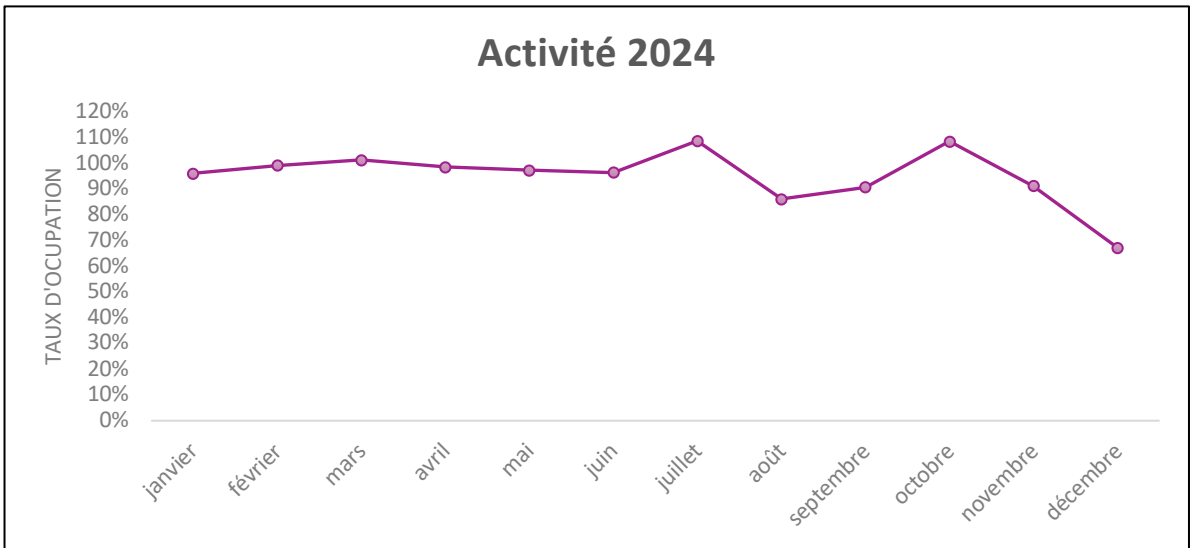

DONNEES CHIFFREES DES USAGERS

Le taux d'occupation de l'année 2024 est de 98.2%. En 2023 nous avons accueilli un nombre plus important de jeunes (141 MNA), pour lesquels la durée de séjour au SAMNA a été plus courte.

En 2024 nous avons accueilli moins jeunes que l'année précédente, mais pour une durée de séjour plus longue. Pour 17% d'entre eux, la présence au sein du dispositif d'accueil et hébergement d'urgence a duré plus de 6 mois.

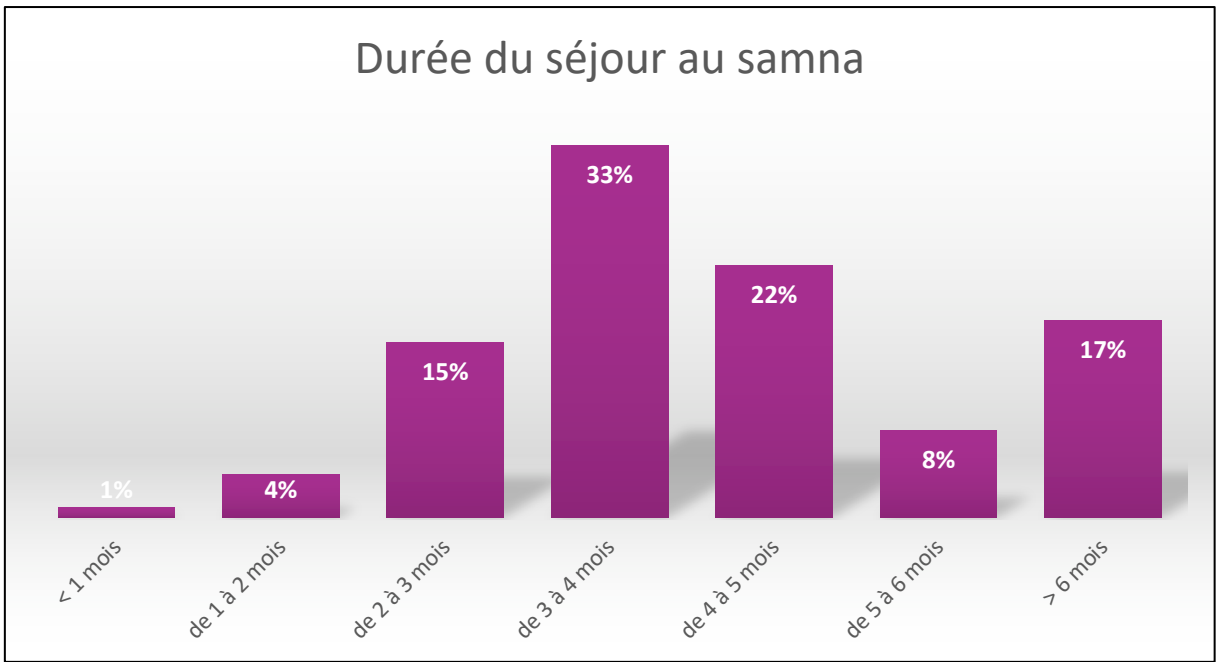

Les durées de séjour au SAMNA se situent entre 2 et 6 mois malgré des départs réguliers vers les structures d'accompagnement pérennes. Nos partenaires (la MECS les Mariniers à Condrieu et le Centre Alpha à Saint Clément les Places) ont optimisé leurs accueils pour les moins de 16 ans.

Concernant les jeunes MNA ayant plus de 16 ans, l'attente devient rapidement longue et difficilement soutenable, ce qui peut devenir source de tension au sein du service. Ces situations mobilisent davantage l'ensemble de l'équipe éducative, car des solutions en interne doivent être déployées afin d'occuper ces jeunes qui ne sont pas scolarisés et sans transport possible vers des lieux de socialisation.

Au cours de l'année 2024, 807 actes, consultations médicales et paramédicales ont été réalisés. L'ensemble de ces consultations et bilans ont nécessité de très nombreux déplacements assurés par l'IDE vers les structures spécifiques. L'équipe éducative est également mobilisée.

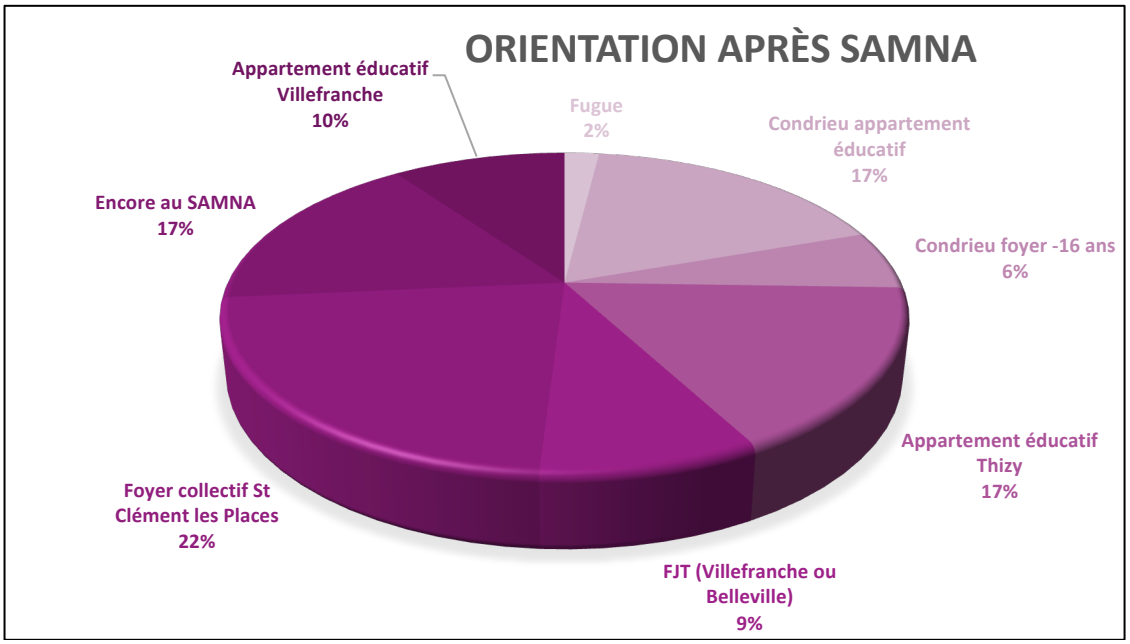

La MECS les Mariniers à Condrieu (Association ITINOVA a pu accueillir de façon progressive un plus grand nombre de jeunes ayant moins de 16 ans sur l'année 2024, avec une capacité d'accueil de 22 places. Les autres structures pérennes restent les mêmes avec pour orientation le foyer de Saint Clément (pour les moins de 16 ans), les appartements éducatifs diffus de Thizy, Condrieu et Villefranche ainsi que le FJT Les Remparts à Belleville et le FJT l'accueil à Villefranche – sur –Saône (pour les plus de 16 ans).

Les échanges avec ces partenaires directs sont fluides et efficaces. Le dialogue permet une continuité de parcours des jeunes pris en charge au SAMNA.

LES ACTIVITES RECURRENTES

Les activités récurrentes pour rythmer les semaines du public accueilli sont **:**

- **Entraînements sportifs** Chaque lundi après-midi nous accompagnons les jeunes MNA qui le souhaitent pour un entraînement de football au stade de Beaujeu de 14h30 à 17h30. La mairie de Beaujeu met à disposition le terrain pour nos jeunes.

Les jeunes du SAMNAN pratiquent également le renforcement musculaire dans notre salle de sport, sur le site de Vernay. Le footing se pratique également de façon régulière pour ceux qui le souhaitent. En effet, nous avons à proximité des lieux dédiés à la course à pied en toute sécurité : voie verte de Beaujeu, Lac des Sapins, ...
Chaque année le SAMNA organise la CAN (Coupe d'Afrique des Nations), le tournoi est organisé et préparé avec et par les jeunes.

- **Temps de scolarité** : Ce temps de scolarité est animé par 4 bénévoles. Des groupes sont établis après avoir identifié le niveau de chaque jeune. Cette évaluation se fait au SAMNA par l'une de nos bénévoles et l'équipe éducative. Chaque jeune est rattaché à l'un des 4 groupes et régulièrement, un éducateur vient en soutien aux bénévoles. Les jeunes sont informés chaque semaine du groupe dans lequel ils se trouvent. Un document est affiché sur le semainier. Ces temps de scolarité se déroulent dans les salles de classe, sur site les jeudis après-midi de 14h30 à 16h30.

L'équipe éducative aménage d'autres temps scolaires en fonction de l'organisation du semainier. Les priorités sont essentiellement l'apprentissage de la langue française et les bases des mathématiques. Les 4 personnes bénévoles interviennent depuis de nombreuses années auprès de notre public. Cette action participe à optimiser le temps passé au SAMNA en acquérant de nouvelles connaissances.

- **Activités manuelles, artistiques** : Chaque semaine une ou plusieurs activités sont proposée par l'équipe pluridisciplinaire : des activités telles que de l'art plastique (dessin, poteries, mandalas, peinture sur toiles, confection de bracelets en perles, confection de cadres photos……). Ces temps dédiés à la création mettent de travailler de nombreuses compétences telles que la concentration, la dextérité, la minutie…

- **Atelier jardinage** : L'animation potager est en place depuis 5 ans. Elle consiste à préparer les semis, le terrain, planter, entretenir, récolter... Nous avons également installé deux composts pour éveiller à l'écologie.

Cet atelier permet de créer du lien, le partage des savoirs, l'apprentissage des noms des légumes…L'approche pédagogique de nos actions est au cœur de nos préoccupations.

- **Atelier couture :** Animé par une de nos maîtresses de maison (reprises, ajustement confection, utilisation de la machine à coudre, …)

- **Réalisation d'un journal papier et numérique** : Animé régulièrement par deux éducatrices (rédaction d'articles en lien avec une thématique définie telle que : Comment fonctionne le système de soin en France ? Léonard de Vinci ; Le handicap ; Noël ; mais également une rétrospective de ce qui se passe au SAMNA (sortie, ateliers, action informative…) Interviews, création de jeux, quizz….

- **Atelier portefeuille** (fonctionnement de la sécurité sociale, carte vitale, la banque, la Poste, ...) L'équipe pluridisciplinaire a réalisé un dossier pédagogique et éducatif qui explique simplement et de façon

pragmatique les fonctionnements administratifs de ces instances et les démarches à initier.
Des ateliers sont animés ainsi que des temps participatifs entre les jeunes et les éducateurs.

- **Sorties de groupe**, qu'elles soient éducatives (médiathèque), culturelles (musée), sportives (match de foot, footing, renforcement musculaire…)

- **Intervention de bénévoles sur des ateliers informatiques :** apprentissage utilisation de l'outil informatique ; marathon de dactylographie et surtout sur des temps de scolarités, mis en place chaque jeudi après-midi de 14h30 à 16h30.

- **Organisation de tournois de football avec d'autres structures MNA**, organisation de la CANS (Coupe d'Afrique des Nations du SAMNA) avec remise de coupe et médailles.

- **Accompagnement au nettoyage des chambres et des locaux** : Dans un souci d'accès à l'autonomie (en prévision de leur orientation en structure pérenne, foyer appartement éducatif), nous accompagnons les jeunes à l'entretien de leurs lieux de vie. Nos maîtresses de maison sont bienveillantes et présentes tout au long de ces temps de ménage.

- **Stage en cuisine centrale** sur le site de Vernay avec notre cuisiner : découverte du métier et initiation à la cuisine collective. Chaque jeune bénéficie d'une attestation à l'issu de son stage.

- **Activités mutualisées avec l'ISM** (Internat Social Mauchamp) : Olympiade ; goûter partagé ; jeux d'extérieur… mais aussi ping-pong ou billard.

LES PROJETS DE L'ANNEE

Différents projets ont été menés durant l'année 2024 :

- Équithérapie : **Projet « Cheval et altérité »** à raison de 8 séances pour 6 jeunes. Les objectifs définis en lien avec « l'équi-coach » ont été les suivants : travail pédagogique sur l'empathie, l'attention et la concentration. Les jeunes ont pu être sensibilisés à la notion du" prendre soin de", développer la connexion et la communication, mais également l'autonomie, la collaboration, la confiance et la responsabilité. Ces séances se sont déroulées à La Ferme Passion à Saint-Trivier sur la commune de Moignans.

- **Préparation au centenaire de l'association PEP 69/ML**, avec une participation à la réalisation film pour la présentation du site et du service, une exposition photos… La décoration des lieux a été réalisée par le SAMNA)

- **Musicologie** : Projet avec le Centre de ressources professionnelles et d'enseignement supérieur artistique (CEFDEM) : temps de travail avec les musiciens puis intervention auprès des jeunes et avec eux

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES

LE SERVICE DEPARTEMENTAL SEAMNA

Le SEAMNA est le service du Conseil Départemental du Rhône, dédié au MNA, avec une prise en charge par le département du Rhône. Ce service gère la file active et place ces jeunes au SAMNA. Ainsi, le SEAMNA qui décide de l'orientation des jeunes vers le SAMNA et des réorientations vers d'autre services en lien avec le SAMNA.

En effet, le SEAMNA est le seul service en mesure d'orienter au SAMNA un jeune dont l'évaluation a abouti à déclarer un statut de mineur isolé et étranger. L'orientation vers le SAMNA peut être réalisée le jour même, en fonction des places disponibles. Dans ce cadre, le SEAMNA est également amené à solliciter un accueil au SAMNA pour les jeunes réorientés par la cellule nationale. Dans ce cas, l'orientation est anticipée et la date d'accueil est programmée à l'avance.

Par la suite et dans le contexte d'arrivée des jeunes MNA sur le territoire National, le SEAMNA devient le représentant légal de tous ces jeunes sur le territoire français en attendant leur majorité. Au quotidien, dans le cadre de l'accueil des jeunes au SAMNA, nous rendons compte de l'évolution des situations, informons des situations complexes et passons par le SEAMNA pour toutes demandes spécifiques concernant les jeunes. Nous sommes en étroite collaboration avec le SEAMNA, avec des échanges très réguliers.

Le Psychologue du SEAMNA est engagé dans l'accompagnement de tous les jeunes MNA du département. Il vient régulièrement au SAMNA pour rencontrer les jeunes, ne serait-ce qu'une première fois. Par la suite et si besoin, il peut revoir le jeune lors de rencontres organisées sur le site de Vernay.

Les travailleuses sociales du SEAMNA se rendent régulièrement au SAMNA afin de rencontrer chaque jeune à son arrivée. La règle établit entre les deux services amène ces professionnels du département à rendre visite aux jeunes au moins une fois dans le mois de son admission et plus si nécessaire, à la demande du jeune. Lors de cette première visite, elle s'assure de la bonne compréhension du jeune quant à son parcours et son projet de vie en France. Elles lui rappellent ou l'informent de ses droits et ses obligations. Les travailleuses sociales du SEAMNA vont suivre le parcours jeune jusqu'à sa majorité.

LES CONVENTIONS ACTIVES :

RESILUDE (équipe mobile ressource en pédo psychiatrie) assure deux interventions par an, en présence d'une pédopsychiatre et organisées en lien avec le psychologue du département. Ces interventions se déclinent en deux temps :

– Un temps d'échange auprès de l'équipe pluridisciplinaire
– Un atelier avec le groupe de jeunes et l'équipe.

Les thèmes abordés sont variés et peuvent aborder différents sujets tels que : les psycho-traumas, attachement, accompagnement post-traumatique, consentement… La pédopsychiatre peut également être sollicitée en dehors de ce cadre pour des situations particulières.

CEFDEM (Centre de Formation des Enseignements en Musique) est intervenu au mois d'août 2024 en deux temps, avec un groupe de 12 futurs enseignants. Objectifs : partage, écoute et découverte des instruments. Les séances ont mobilisé les jeunes du SAMNA et permis à l'ensemble du groupe de vivre un moment privilégié. Les voisins du SAMNA ont un peu moins appréciés, habitués qu'ils sont à vivre dans un environnement peu animé.

JADE (Jeunes Ambassadeurs des Droits des Enfants) : Ils ont pour missions de sensibiliser les jeunes sur leurs droits et s'appuient pour cela sur des animations participatives, directement au sein des structures. À travers des jeux, du dessin, les JADE vont promouvoir, informer et sensibiliser sur les droits des enfants (éducation, santé, citoyenneté, non-discrimination…)
C'est aussi l'occasion d'inciter, valoriser la participation des jeunes à leur projet (PPA) mais aussi au fonctionnement de leur établissement le cas échéant et à une meilleure prise en compte de leur parole (au sein des temps dédiés à l'expression des résidents du SAMNA.

Équithérapie Fédération Française de l'Équitation **:** 8 séances avec 6 jeunes qui ont débuté le 4 novembre 2024. Le SAMNA a été sollicité par la Fédération Française d'Équitation par le biais de Marie Frachisse. Un dossier a été constitué et transmis. Le retour de la FFE a été positif, nos jeunes ont donc pu accéder à ce projet « Cheval et altérité » entièrement financé par la FFE.

Puce Café : Association gérant une boutique solidaire. L'association nous fait des dons de matériel et financier. Nous nous rendons plusieurs fois par an à Chatillon d'Azergues pour aider à l'organisation des braderies par exemple.

Femmes solidaires en Beaujolais : Association d'aide aux femmes, nous intervenons pour des aides au déménagement par exemple (en portant une attention particulière à ce que les jeunes viennent en soutien de l'action et non dans le cadre d'une prestation de déménagement).

Mairie de Beaujeu : Mise à disposition du stade de Beaujeu tous les lundis après-midi.

La ferme vagabonde : 1 semaine sur deux, nous nous déplaçons pour des ateliers et animations en lien avec les activités de la ferme.

La petite saison : Partenariat avec la compagnie « l'Ornithorynque », qui propose une saison culturelle au théâtre de Beaujeu.

La Croix Rouge Beaujeu : récupération de dons de vêtements chaque 1er mercredi du mois. Ceci a été mis en place en lien avec la responsable de la boutique de Beaujeu.

Croix rouge : Réflexion autour d'un partenariat pour organiser des temps de scolarité avec des bénévoles FLE (Français langue étrangère) ; une formation au 1er secours « migration » ainsi que des cours d'inclusion numérique avaient été envisagés au printemps 2024. Cette démarche a été engagée en mais n'a pas pu être finalisée. Des entretiens ont été réalisés en présence du Vice-Président de la Croix rouge, en charge de la vie associative et statutaire. Un projet de convention avec la délégation territoriale du Rhône de la Croix Rouge de Villefranche sur Saône a été présenté sans être mis en œuvre par la suite.

Médiathèque de Belleville sur Saône : Projet de partenariat en cours, un vendredi après-midi sur deux un déplacement est organisé pour des ateliers, temps de lecture, jeux….

LES BENEVOLES

Depuis l'ouverture du SAMNA, nous avons la possibilité de nous appuyer sur une équipe de bénévoles motivés, engagés et réguliers. Ces bénévoles interviennent principalement autour des questions de scolarité mais également l'informatique ou les activités physiques.

En 2024 nous avons pu compter sur 8 bénévoles, dont 4 qui ont été présents chaque jeudi hors vacances scolaires. Ces 4 bénévoles animent des temps de scolarité et 3 autres sont venus en soutient sur plusieurs mois. Un bénévole a également proposé du running, de l'Ultimate et des marathons dactylographiques.

En décembre un couple de bénévoles qui intervenait depuis 2019 a souhaité suspendre ses interventions au SAMNA pour se consacrer à d'autres activités. Les bénévoles sont précieux car ils partagent les savoirs, leurs expériences… et leur temps.

Chaque bénévole est soumis au contrôle d'honorabilité.

L'ORGANISATION DU SERVICE

LE PROJET DE SERVICE

L'équipe du SAMNA va s'engager en 2025, dans l'écriture du projet de dispositif (le SAMNA faisait partie du Dispositif protection de l'Enfance de l'association) puis par la suite, à la réécriture du projet d'établissement pour la période 2027/2031. Ce processus sera l'opportunité de réinterroger nos pratiques et notre organisation, de nous appuyer sur le nouveau projet associatif.

LES OUTILS DE LA LOI 2002-2

LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Ce document définit les orientations, les objectifs et les modalités de fonctionnement du SAMNA, pour une durée de 5 ans : 2026-2030.

LE LIVRET D'ACCUEIL

Il est remis à chaque jeune lors de l'admission et contient des informations essentielles sur le SAMNA, ses prestations, son fonctionnement et les droits des personnes accueillies. Le livret d'accueil est adapté au profil des jeunes d'horizons multiples (pictogramme…) et peut être lu en présence d'un éducateur au moment le plus opportun, lorsque le jeune se sent sécurisé.

LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Elle rappelle les droits fondamentaux des personnes accueillies, notamment le respect de la dignité, de l'intimité, de la vie privée et de la participation aux décisions les concernant.

LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Il définit les règles de vie collective au sein du SAMNA précisant les droits et devoirs des enfants/jeunes ainsi que les modalités d'intervention des professionnels.

LES REUNIONS JEUNES (CVS°) :

Instance de participation des usagers, il permet d'échanger sur le fonctionnement de l'institution et de proposer des améliorations. Il est composé de représentants des jeunes, des professionnels et de direction. Actuellement, les réunions jeunes et groupe d'expression ont lieu chaque semaine, un compte redu est rédigé systématiquement.

ORGANISATION INTERNE

L'ADMISSION

L'admission représente un des moments clés de l'accompagnement. Un temps individualisé et privilégié est donc pris avec les jeunes afin de recueillir sa parole et de lui présenter l'établissement. Ce temps d'admission est essentiel pour accueillir sereinement le jeune.

Nous avons constaté que ce temps d'accueil s'est prolongé du fait des circonstances évoquées ci-dessus. Les jeunes qui ont séjourné à l'hôtel ont besoin de plus de temps de parole pour exprimer leur soulagement de pouvoir être enfin hébergé et libérer leurs angoisses. Pour les jeunes réorientés, l'histoire est différente, une grande majorité exprime leur mécontentement et/ou leur colère. Il faut prendre le temps de les apaiser et pour certains leur donner envie de rester pour amorcer leur projet d'avenir.

Pour certains profils de jeunes, il nous faut les raccrocher à la réalité et à un semblant de rythme de vie. Nous avons accueilli sur l'automne 2024 des jeunes happés par des réseaux (prostitution, stupéfiants…) le travail de confiance en l'adulte et de construction d'un projet d'avenir à été particulièrement complexe.

Dans un deuxième temps, nous installons le jeune dans sa chambre. Nous faisons avec lui un inventaire de ce dont il a besoin et lui donnons le trousseau complémentaire nécessaire (vêtements, chaussures, produits d'hygiène corporelle).

En 2024, nous avons de nouveau fonctionné à flux tendu jusqu'au mois de décembre. Cela a demandé une forte réactivité des équipes et notamment des maîtresses de maison afin de nettoyer la chambre, de désinfecter et de réaménager la chambre avant que le nouveau jeune arrive. Elles n'ont parfois qu'une heure de marge de manœuvre entre le départ et l'arrivée.

LA REFERENCE

Rapidement, un éducateur référent est nommé pour le suivi du parcours de chaque jeune au sein du SAMNA. Le référent a la charge du suivi administratif et individuel du jeune. Il est également chargé de la rédaction du rapport éducatif.

L'ACCOMPAGNEMENT PAR LES PROFESSIONNELS

Les jeunes sont constamment présents sur la structure (365 jours par an), qui se situe dans un territoire rural, dépourvu de moyen de transport en commun. Toute démarche extérieure (tests scolaires, santé, loisir, achat) nécessite donc un accompagnement physique par un professionnel, l'équipe éducative est donc souvent sur la route. L'estimation que nous faisons de ce temps est d'un équivalent temps plein tout au long de l'année.

Si la semaine est plutôt consacrée aux sorties dites essentielles, nous réservons les sorties de loisirs le week-end. Comme évoqué ci-dessus, les jeunes sont en permanence présents sur le site et pour une durée moyenne en 2024 de 4 à 6 mois. Il est donc important de les occuper, de leur permettre de sortir du site et de leur offrir des ouvertures sur leur nouvel environnement.
Au cours des week-ends que l'équipe éducative propose un autre type d'accompagnement : visite des villes alentour, piscine, patinoire, cinéma, musée, randonnée, etc.

LA SCOLARITE

L'accès à la scolarité est la demande principale de tous les jeunes. En complément des cours de français dispensés par les bénévoles (qui sont extrêmement précieux le jeudi après-midi), l'équipe éducative met en place des séances de soutien scolaire afin de renforcer leur niveau, séances de soutien organisée les matins.

Le SAMNA tente de valoriser l'image de ces jeunes et favoriser les facteurs de réussite dans leurs futurs parcours d'insertion professionnelle et sociale. Cette ambition qui va au-delà des missions classiques d'accueil

assignées au SAMNA, amène à se poser la question de la scolarité des jeunes, particulière pour ceux âgés de moins de 16 ans et qui peuvent rester plus de six mois au SAMNA, sans être inscrits dans les établissements scolaires de proximité.

LA SANTE

Le parcours migratoire de ces jeunes ainsi que les conditions sanitaires parfois dégradées de certains pays d'origine, nécessitent une évaluation de leur état de santé globale. Nous constatons que l'état de santé de la quasi-totalité des jeunes à leur arrivée est dégradé et nécessite de s'engager dans un parcours de soins. De plus, nous constatons également que beaucoup de jeunes se plaignent de douleurs, d'insomnie et d'anxiété le soir venu, avec une dimension psychosomatique pour certains.

L'infirmière recrutée en début d'année 2022 a poursuivi les missions suivantes :

- Réaliser le bilan médical d'entrée pour repérer les problèmes de santé et voir ce qui a déjà été fait dans le département d'accueil.
- Réaliser un bilan sanguin d'entrée dans la semaine de l'arrivée pour dépister d'éventuelles pathologies et lister les vaccins à faire. Ensuite ces résultats sont transmis au Dr LACHARME de la maison de santé de Beaujeu qui analyse les résultats et fait d'éventuelles prescriptions.
- Réaliser les tests PCR sept jours après l'arrivée au SAMNA (le jeune est isolé durant toute cette période).
- Réaliser la vaccination.
- Réaliser 1 IDR et accompagner le jeune au CDHS de Villefranche pour faire une radio des poumons afin de dépister une éventuelle tuberculose.
- Préparer les piluliers et distribuer les médicaments.
- Prendre des rendez-vous médicaux et accompagner physiquement les jeunes (dentiste, médecin généraliste et spécialisé, kinésithérapeute, OPH, radio, scanner, IRM...)
- Élaborer le dossier médical informatique qui sera ensuite remis au nouveau lieu d'accueil.
- Assurer une surveillance médicale si un jeune est malade (ex. : prise de température).
- Gérer le stock de la pharmacie.
- Préparer et animer des temps de prévention.

Bilan activité médicale 2024 :

Nombre de rendez vous	Praticiens / soins
99	RDV chez le dentiste (sur Belleville, Villefranche, Lamure sur Azergue)
80	Jeunes vus par l'opticien (dont 13 paires de lunettes réalisées et 3 orientation chez un OPH)
83	Jeunes ont eu un dépistage de tuberculose
85	radio pulmonaires de dépistage tuberculose+ 2 radio pulmonaire de contrôle
168	Vaccinations (DTCP, Hépatite, Méningite, ROR)
28	Bilan radio (pour des douleurs) et bilan hépatite B
38	Bilans complémentaires (bilans sang, analyses d'urines…)
67	Bilans de contrôle (soit 47 prise de sang : suivi ITL, contrôle bilan d'entrée, 19 helikit dont 10 helikit positifs demandant 10 jours de traitement)
1	Traitement contre la gale (dont cas contact avec 1 ou 2 doses)
65	65 bilans d'entrées (j'ai dû oublier d'en compter quelques- uns, même si Cécile en a fait sur Chaponost)
16	Passages aux urgences (dont 2 reposes de plâtres qui avaient été hottés par les jeunes avant l'arrivée au SAMNA : accident de foot, furoncle, chute de miroir, chute à la patinoire, maux de ventre, entorse dans l'escalier du SAMNA
35	Consultations chez le médecin généraliste
23	Consultations chez des spécialistes (ophtalmo, cardiologue, psychiatre, suivi diabète)
3	Suivis hépatite B
5	Autres consultations tabacologue, info tabac

4	Hospitalisation (tuberculose et gastro, et chirurgie de la main)
1	Scanner thoracique
1	RDV sexualité/ homosexualité sur Lyon5
5	IRM
807	Total d'actes et de consultations

Quelques données complémentaires :

- 4 diagnostics d'Héli kits positif (bactérie estomac),
- 12diagnostics de tuberculose passive avec traitement,
- 1 diagnostic de tuberculose active avec hospitalisation,
- 7 diagnostics d'hépatite B dépistées lors du bilan sang d'entrée,
- 2 ablations de fils suite à des blessures qui ont demandé une intervention chirurgicale

Des ateliers et actions collectives ont été réalisés pour organiser de la prévention auprès de notre public :

- Le 23 octobre 2024 :1 atelier prévention tabac porté par le CDHS de Villefranche (Comité Départemental d'hygiène Sociale) : 13 jeunes
- Les 20 mars et 26 juin 2024, 2 ateliers sommeil : 12 jeunes (sur 2 groupes) en lien avec l'IDE du SEAMNA
- Le 9 janvier 2024 : RESILUDE (Équipe mobile ressource en pédo psychiatrie) les thèmes abordés sont : L'accompagnement des jeunes ; La clinique du psycho-trauma ; Les modalités d'attachement ; Les questions de la clinique au quotidien.
- 1 atelier sexualité :10 jeunes avec le Dr FOUGAS (Médecin du département du Rhône)
- Le 6 septembre 2024 1 atelier prévention dentaire : 25 jeunes avec l'UFSBD
- Le 03 et 17 avril 2024 : Visite caserne des pompiers de Villefranche s/s : 8 jeunes par session.

L'IDE du SAMNA a mis en place une collaboration avec les autres professionnels de santé du bassin. Ceux sont des partenaires précieux, tout comme les échanges réguliers avec l'IDE du SEAMNA et les IDE des structures pérennes. Deux à trois rencontres sont organisées chaque année.
La collaboration avec le psychologue du SEAMNA est également indispensable dans le cadre du suivi du parcours du jeune.

LA DEMARCHE QUALITE

Lors du premier trimestre 2024, les PEP 69/ML se sont engagées à relancer une démarche qualité des accompagnements qui soit ambitieuse et éthique.

Cela s'est concrétisé par le recrutement d'un chargé de mission qualité commun à l'association pour accompagner les établissements et services dans l'animation de leur démarche qualité ainsi que la préparation des évaluations externes selon le référentiel HAS. Aussi, les PEP 69/ML se sont équipés d'un outil de pilotage et gestion des risques « AGEVAL ». En cours de déploiement dans les établissements et services, il doit, entre autres, faciliter la centralisation des données et le pilotage des plans d'actions.

Sur le plan organisationnel, 3 COPIL Qualité ont été organisées afin de structurer la démarche qualité associative et harmoniser les pratiques transverses, et plus particulièrement celles en lien avec les critères impératifs du référentiel HAS. Un blog qualité, centralisant les diverses ressources documentaires telles que les RBPP, les procédures et autres ressources, est mis à disposition de l'ensemble des salariés de l'association.

Sur le plan opérationnel, en 2024 une attention particulière a été apportée à l'actualisation des outils de la loi 2002.2 et à la démarche de prévention des risques de maltraitance et violence en institution et l'actualisation des plans de gestion de crise et de continuité d'activité. Tout en poursuivant l'accompagnement de ces thématiques, la question de l'expression et la participation des personnes accompagnées et leurs familles sera au cœur de la démarche qualité PEP 69/ML pour cette année 2025.

LES EVENEMENTS INDESIRABLES

Au cours de l'année 2024 nous avons rédigé :

- - 2 fiches incident pour dégradation (dont un départ de feu avec dépôt de plainte)
- - 2 fiches incident pour évènements indésirables (problème de fuite d'eau, changement de luminaires et les repas)
- - 1 fiche incident pour détention de stupéfiants
- - 13 fiches incident concernant des altercations liées à la violence (dont 3 dépôts de plaintes)

Nous constatons une augmentation des fiches incidents, des dépôts de plaintes en lien avec les profils accueillis à l'automne 2024. Ces jeunes en lien avec des réseaux de stupéfiants notamment, ont mis en place durant quelques semaines un climat de tensions au SAMNA (de nombreuses pressions et altercations entre les jeunes, nécessitant une vigilance accrue et constante de l'équipe éducative)

MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS

TRAVAUX EFFECTUES :

– Isolation externe des bâtiments du foyer ainsi que des appartements éducatifs
– Changement des huisseries (portes et fenêtres)
– Changement des vitres cassées

ACHATS REALISES :

– Aspirateur et matériel de nettoyage pour les jeunes.
– Aspirateurs spécifiques pour nos maîtresses de maison.
– Renouvellement du petit matériel de ménage.

TRAVAUX EN COURS :

– Fuite d'eau dans une des douches du foyer.
– Installation d'éclairage extérieur.
– Débouchage d'une canalisation extérieure.
– Petits travaux divers (foyer et appartements)

RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME

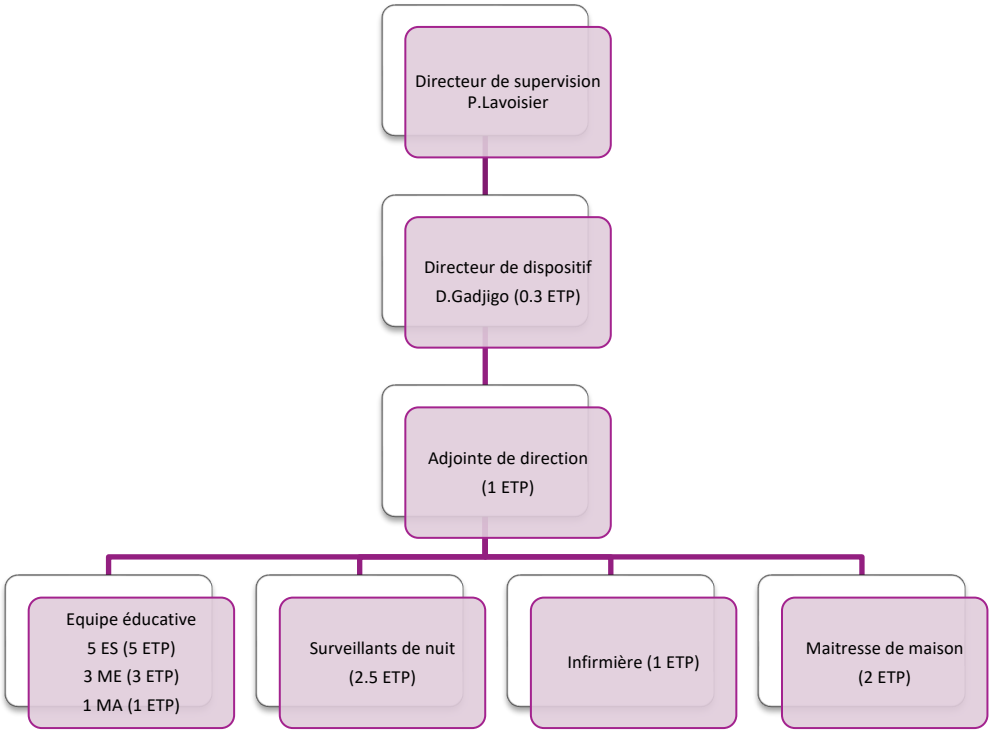

MOBILITES, RECRUTEMENTS

- Trois salariés ont été embauchés en CDI, deux éducateurs spécialisés et un moniteur éducateur adjoint.
- Un salarié est revenu sur son poste d'éducateur spécialisé après 3 ans d'arrêt maladie. La reprise s'est faite progressivement avec 5 mois de mi-temps thérapeutique.
- La coordinatrice du SAMNA fait fonction d'adjointe de direction de puis le 1 avril 2024. En décembre 2024, le SAMNA fonctionne avec 9 ETP pour l'équipe éducative et un contrat de professionnalisation.

AJUSTEMENTS DE POSTES

- Une salariée est partie en formation M2 en tutorat auprès de l'ADEA.
- Nous avons eu recours a de nombreux intérimaires sur le mois d'août 2024, suite à des arrêts maladie.
- Des renforts éducatifs ont été octroyés par le département sur le mois de septembre 2024 au regard du climat de tension que s'est installé.

ACTIONS DE FORMATION

Nous pouvons nous réjouir de la stabilisation de l'équipe éducative durant cette année 2024.

Le SAMNA a pu bénéficier d'APP jusqu'au mois d'octobre 2024, relayée ensuite par de régularisation d'équipe ayant pour finalité la mise à jour du projet d'établissement.

Un salarié a obtenu son diplôme de Moniteur – Éducateur auprès l'ADE de Bourg en Bresse. Deux salariées ont débuté une formation, pour l'une en contrat de professionnalisation Monitrice- éducatrice, fin septembre 2024 auprès de l'ADE de Bourg en Bresse. Pour la seconde, une formation de maîtresse de maison a débuté en octobre 2024 auprès du centre CARREL.

Différentes formations ont été organisées en direction de l'équipe éducative :

- Sensibilisation Vie Affective et Sexuelle (Docteur Fougas du département),
- Sensibilisation à la prostitution des mineurs (Collectif AMIE),
- Les JADE (Jeunes Ambassadeurs des Droits des Enfants),
- MEDIATEAM (interne PEP)
- Autodétermination (interne PEP)
- Prévention des risques de radicalisation (Forum réfugiés),
- Le développement du pouvoir d'agir : Conférence Yann Le Bosse,
- Tutorat M2,
- Journée d'étude prendre des mineurs isolés.

La formation nous semble un levier essentiel, indispensable pour maintenir une équipe en capacité de travailler dans un contexte émotionnel très prenant où les mouvements d'attachement, détachement ainsi que les traumas, sont traités en permanence, mettant ainsi à rude épreuve l'équipe.

LE MNA SAS

La reprise du service en avril 2021 s'est faite à moyen constant. Une éducatrice du SAMNA était alors détachée pour se consacrer au MNA Sas pour 1 ETP.

Au 01/01/2022, nous fonctionnons toujours à moyen constant, en passant de 1 ETP à 0.5 ETP. Les perspectives d'évolution pour 2022 étaient de recruter trois familles solidaires afin de pouvoir accueillir au sein du service MNA Sas jusqu'à 5 jeunes. Pour ce faire, nous avons :

- Réalisé 3 interviews : trois interviews d'une famille solidaire (parents et enfants de la famille) et du jeune MNA accueilli dans cette famille ;
- Réalisé des photos qui ont servi à l'élaboration de la plaquette ;
- Créé et éditée une plaquette de présentation du service MNA Sas ;
- Diffusé par l'intermédiaire du Département notre plaquette dans les Maisons du Rhône ciblées en fonction de leur lieu géographique ;
- Distribué la plaquette dans les centres sociaux, les maisons du terroir, chez certains commerçants, dans les cabinets médicaux partenaires du SAMNA. Les lieux ciblés sont Belleville et les communs alentours, Saint-Jean d'Ardières, Saint-Georges de Reneins, Villefranche sur Saône et les communes alentours (Anse, Arnas…), mais également les villages du Beaujolais, Tarare, Thizy…

Les deux familles solidaires alors mobilisées, se sont fait relai de l'information et de la distribution des plaquettes que ce soit en lien avec des activités culturelles (école de musique…), sportives (club de badminton, de hand-ball…), artistiques, associatives et également sur les lieux de travail des familles solidaires.

L'éducatrice en charge du MNA Sas a rencontré à plusieurs reprises une ancienne enseignante qui était présidente de l'association « Les petits cailloux » et très investie auprès du scoutisme, de l'église Sainte-Marie des Vignes, mais également auprès d'horizon parrainage. Le MNA Sas a donc été évoqué lors des différents

offices paroissiaux par le biais de cette personne. Par l'intermédiaire de cette personne, nous avons rencontré pour échanger sur le dispositif MNA Sas avec la présidente et les membres de l'association « Horizons parrainage », nous avons également rencontré une avocate, spécialisée dans le droit des étrangers et des familles à Lyon ainsi que des membres de forum Réfugié.

A l'Arbresle, nous avons pris contact avec l'association MAFE et participé à une journée sur l'Afrique. Journée festive organisée par cette association où nous nous sommes rendus avec les jeunes du SAMNA sur un dimanche.

Nous avons, fin 2022, pris contact avec le CLAP pour organiser une soirée ciné-débat à Tarare. Après la diffusion du film TORI et LOKITA des Frères Dardenne, nous avons échangé avec les personnes présentes dans la salle de cinéma sur le dispositif MNA Sas, nous avons accueilli le témoignage des deux familles solidaires ainsi que les jeunes hébergés. La diffusion a été réalisée auprès de l'ensemble de nos partenaires directs le Département, CAPSO, SEME, entraide protestante, FJT…

En parallèle, des contacts ont été pris avec le cinéma « Le singulier » à Belleville sur Saône, mais leur programmation était bouclée pour 2022. Nous avons pris contact avec le cinéma « les 400 coups » à Villefranche sur Saône. Lors de cet entretien, il y avait la présence de deux associations cinématographiques. Un projet de diffusion est en cours pour 2023, nous attendons le retour des deux associations. Il nous reste à trouver le film adéquat pour une projection ainsi qu'une date de diffusion.

Pour terminer en cette fin d'année 2022, nous avons écrit un article de journal dans le progrès et nous sommes actuellement en contact avec la radio « My Calade », radio caladoise assez écoutée dans le Beaujolais pour une interview sur le dispositif début 2023.

Malgré ces nombreuses actions et une très forte mobilisation des professionnels, le recrutement de nouvelles familles s'est avéré très difficile. La crise du Covid a entraîné une forme de repli sur soi et une baisse de l'élan de solidarité.

Le service MNA Sas a suspendu son activité au 31 décembre 2024.

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2025

L'année 2025 vient confirmer le constat d'une stabilité d'équipe, permettant ainsi d'engager l'équipe dans une démarche de réflexion quant à sa pratique, ses outils, les actions menées auprès des jeunes. Nous avons avant tout le souci de la poursuite d'un accompagnement auprès des jeunes des MNA, avec bienveillance en mettant le jeune au cœur de son projet.

Cette année sera également orientée vers l'écriture du projet de dispositif protection de l'enfance, dont fait partie le SAMNA. Ce temps d'élaboration nous mènera à l'écriture du projet d'établissement SAMNA, pour la période 2027 - 2031

Le partenariat est un aspect incontournable du projet et du fonctionnement quotidien du SAMNA. Nous comptons bien poursuivre de nos échanges de qualité et développement de nouvelles collaborations. Nous allons également procéder à la finalisation des conventions de partenariat en cours.

Enfin, après l'absorption du service MNA Pass par le SAMNA, nous pensons également développer le Pass en nous ouvrant à de nouveaux territoires et acteurs de l'accompagnement des mineurs isolés.

CONCLUSION

Le travail de stabilisation de l'équipe entamé en 2023 a porté ses fruits en 2024, permettant ainsi au service d'orienté son actions vers le développement des compétences, des outils, du réseau de partenaires, pour un accompagnement adapté des mineurs isolés accueillis au sein de SAMNA. Le poste vacant d'adjointe de direction a été investie par une coordinatrice issue de l'équipe et ayant une bonne connaissance de l'ensemble des actions et projets portés au bénéfice des jeunes accueillis (SAMNA, MNA PASS, MNA SA). Nous envisageons de l'accompagner vers une formation de cadre pour compléter ses connaissances et compétences.

La démarche d'écriture du projet de dispositif prévue en 2025, va venir en soutien du processus de changement engagé et sera l'occasion de reprendre les fondamentaux (valeurs, cadre réglementaire, projet associatif…), revoir notre organisation et formaliser nos pratiques. Ces dernières années ayant été riches d'enseignements, notamment sur l'évolution du public accueilli ou encore, l'agilité dont a su faire preuve l'équipe pour s'adapter aux situations, nous viendra en appui pour le développement d'un nouveau projet.

L'activité du SAMNA a connu une baisse à la fin de l'année 2024. A noter néanmoins, que la durée des séjours s'est allongée. Il est difficile d'interpréter cette baisse, mais nous resterons attentifs à l'évolution des effectifs en 2025. Nous restons également ouverts à d'autres modalités d'accueil, en fonction des besoins et sollicitations du SEAMNA, service avec lequel la collaboration est à la fois fluide et de proximité.

Cette proximité avec le service départemental en charge du suivi des parcours MNA a également été informé des situations de fortes tensions rencontrées au SAMNA durant l'année 2024. Elles étaient générées par des jeunes particulièrement fragiles, pour lesquels le cadre proposé par le SAMNA ne paraissait pas suffisamment sécurisant. Ces jeunes étaient pour certains, pris dans des réseaux de trafic divers, emprunts des codes relationnels très présents dans les environnements délinquants. L'équipe du SAMNA a été mise à l'épreuve et soucieuse de la sécurité de tous, dont les enfants accueillis au sein de l'internat Mauchamp.

Nous souhaitons par ailleurs, développer notre réseau local afin de nous inscrire pleinement dans la vie du territoire, identifier des compétences externes soutenants pour la mise en œuvre de notre projet (bénévolat, soins, activités…). Il s'agit également de trouver des structures ressources en capacité d'apporter une réponse aux besoins identifiés chez les jeunes accueillis.

En outre, le SAMNA ne s'organise pas autour d'un CVS, mais les espaces de paroles des jeunes sont identifiés et très investis. Nous allons les maintenir et mener une réflexion afin de mesurer l'opportunité d'ouvrir cet espace d'expression à l'ensemble des établissements présents sur le site de Vernay.

La question du soin et notamment en termes de santé mentale, reste un point sensible de l'organisation du SAMNA, qui ne bénéficie pas des compétences d'un psychologue au sein de son équipe. Les aspects somatiques sont traités par l'infirmière présente à temps plein sur le site de Vernay, mais les troubles psychiques sont traités en externes, lorsque nous avons la possibilité d'accéder à une personne compétente pour les prendre en charge.

La question de la formation des équipes est essentielle au développement du projet du SAMNA. Dans cette dynamique, nous allons poursuivre la mise en œuvre d'un plan de formation afin de permettre à l'équipe d'acquérir de nouvelles compétences, d'ouvrir son réseau afin d'apporter une réponse adaptée aux différentes situations accompagnées.

En outre, l'association a, en 2023, engagé un travail de réécriture des fiches métiers pour l'ensemble des professionnels. En 2024 ces fiches métiers ont été déclinées en fiches de postes. Ces dernières ont été soumises aux équipes afin qu'elle puisse faire des propositions d'ajustement aux spécificités de leurs missions au sein de l'internat. Ce travail sera finalisé en 2025.

Les perspectives pour 2025 s'inscrivent dans la continuité de ces évolutions, avec un accent particulier mis sur la stabilisation des équipes, le renforcement des pratiques éducatives, l'ouverture à un réseau local, le développement du partenariat avec les services d'accompagnement pérenne des jeunes MNA…

Enfin, la rédaction du projet du dispositif de protection de l'enfance, en lien avec les internats sociaux Mauchamp et Favre, permettra de renforcer la cohérence des accompagnements et de structurer une offre éducative mieux adapté aux besoins des jeunes et enfants accueillis au sein du Dispositif Protection de l'Enfance des PEP 69/ML.

LISTE DES REDACTEURS

Sophia GERMAIN, coordinatrice du SAMNA

Demba GADJIGO, Directeur du Dispositif protection de l'enfance.

Texte courant (style Normal)

ANNEXES

ANNEXE 1 : « FAIRE PROJET D'ETABLISSEMENT ET INTERCULTURALITE ». M. PAWLOFF STEPHANE.

Coodevad (certifié Qualiopi)

2 rue Anatole France 38100 Grenoble
N° de SIRET : 828030148000130°
Prestataire Formation : 84380652038
Représentée par Nicolas PRECAS, Président

Recherche(s) et Formation(s)

87 rue de Marseille 69007 Lyon
SIRET : 493 19707300031
Prestataire Formation : 82 69 09411 69
Représenté par Stéphane PAWLOFF, Responsable

Mr Gadjigo,
Directeur
Protection de l'enfance / MNA
PEP 69
86 rue Chazière
69 004 Lyon

Faire Projet d'Etablissement et Interculturalité au SAMNA

Protection de l'enfance / PEP 69

2023 / 2024

Public concerné

→ **Professionnels du SAMNA / PEP 69**

Contexte et objet de la demande d'accompagnement formatif

→ L'accompagnement des **adolescents placés dans des dispositifs de protection de l'enfance** – et l'accompagnement des **Mineurs dits Non Accompagnés** (MNA) en particulier – confrontent les éducateurs.trices aux **problématiques ordinaires du quotidien éducatif** mais aussi aux **points épineux de l'adolescence** et aux **problèmes spécifiques de l'interculturalité**.

Ces problématiques, ces points et ces problèmes ont des **effets souvent déstabilisants** pour chaque éducateur.trice mais aussi entre les professionnels – et dans le ***faire équipe*** et le ***faire projet(s) commun(s)***

→ En effet, comme dans tout établissement de la protection de l'enfance, les **projets** – comme les *projets personnalisés* des adolescents accompagnés - et le **projet commun** entre les professionnels mais aussi entre les professionnels et les adolescents – qui, au final, prend notamment la forme du document écrit qu'est le *projet d'établissement* – sont confrontés à **la difficulté d'articuler** les **dimensions concrètes des accompagnements au quotidien** et **leur traduction dans des écrits** : mais alors **comment produire des écrits qui rendent compte des pratiques** (et de leurs objectifs, de leurs effets …) **plutôt que des écrits – souvent convenus - « plaqués » sur les pratiques** ?

Pour tenter de répondre à ces difficultés et à ces questions (en partie au moins), le **Directeur des services et établissements de Protection de l'enfance des PEP 69** souhaite mettre en place **un accompagnement formatif :**

- **sur les fondamentaux du travail éducatif spécialisé** auprès des **adolescents**, et des **Mineurs Non Accompagnés** en particulier …, dans le cadre du **dispositif SAMNA**

- sur les **pratiques** et les **méthodologies d'écriture professionnelles**

- sur la **revisite du projet d'établissement 2022 / 2026 SAMNA**

Proposition d'intervention

Dispositif d'intervention

Au regard des éléments évoqués ci-dessus, l'organisme ***Recherche(s) et Formation(s)*** propose un **accompagnement formatif** en **7 sessions** (d'une demie journée de formation / session).

Chaque **session de formation** :

- aura une **problématique pratique** pour *fil rouge*

- se déroulera en **3 temps** :
  - 1/ Un *premier temps* de **reprise des enseignements de formation** (énoncés lors de la session précédente) et d'**évaluation de leurs effets concrets dans les pratiques quotidiennes …**
  - 2/ Un *second temps* de **réflexion collective à partir de la problématique pratique « fil rouge »** de la session concernée
  - 3/ Un *troisième temps* de **formulation de pistes pratiques** – en lien avec la *problématique pratique « fil rouge »* - à *tenter de mettre en œuvre dans l'inter-session …*

Entre les sessions :

- Les professionnels s'efforceront de **mettre en œuvre les pistes pratiques énoncées en fin de session**

- Un **travail de suivi des effets de formation** sera construit *entre le chef de service et/ou la coordinatrice et l'intervenant* pour permettre de **soutenir une dynamique de formation** à même de produire des *mouvements de déplacement des effets de formation obtenus en session de formation dans les pratiques quotidiennes auprès des MNA et entre professionnels …*

Déroulé pédagogique des interventions

S1 / 30-01-24 / Le dispositif institutionnel SAMNA au regard des MNA

La seconde session de formation portera sur le **SAMNA** en tant que **dispositif institutionnel** conçu pour l'accueil de dits « **MNA** » (Mineurs Non Accompagnés) dans le cadre d'une **institution de transition de 3 à 6 mois** (entre l'arrivée sur le territoire français et l'accueil dans une structure pour du plus long terme)

En effet, toute pratique d'éducation spécialisée n'opère qu'à être mise en œuvre dans le cadre d'un **dispositif *institué* et *instituant***.

Pour évaluer les forces instituantes du dispositif SAMNA, il s'agit de repérer :

1° le **cadre** (notamment *juridique*) et les **principes de base** des missions telles que le Projet d'Etablissement du SAMNA les formule (ici, un accompagnement sur une durée relativement courte, de quelques semaines à quelques mois …)

2° les **fondamentaux concrets des pratiques** des professionnels tels qu'ils se mettent en œuvre et se constituent au fil de l'accompagnement (fondamentaux *auprès des jeunes* liés à la « *tâche primaire* » mais aussi entre professionnels comme les différentes sortes de *réunion(s)* …)

3° les **liens** – et leurs **limites** – entre le **cadre** (et ses *principes*), les **fondamentaux pratiques** et les **caractéristiques des mineurs étrangers**

S2 / 20-02-24 ou 27-02-24 / Les MNA, la souffrance psychique et les affects dans les pratiques

La troisième session de formation aura pour objet les **MNA *selon le point de vue des professionnels***.

Nous distinguerons **3 axes de réflexion** :

1° les **MNA** en tant que **sujets adolescents et/ou jeunes adultes**

2° les **MNA** en tant que **sujets issus de cultures non occidentales** – sub-sahariennes la plupart du temps

3° les **MNA** en tant que **sujets confrontés aux épreuves de l'exil …**

Nous serons particulièrement attentifs à quelques **questions transversales**[1] comme :

- celle de la *souffrance psychique* chez les MNA
- celle des *épreuves de professionnalité* chez les professionnels – notamment du fait des effets d'accompagnement de la souffrance psychique des MNA
- celle des *marqueurs culturels* qui permettent aux MNA de (re)trouver en France des appuis identificatoires d'affiliation

Nous serons attentifs également aux **petits « détails » - culturels, cliniques** – qui peuvent de **réels révélateurs de la vie subjective** (psychique et/ou socioculturelle) … à qui sait les repérer et les entendre …

S3 / 26-03-24 / Les MNA par eux-mêmes[2] …

La quatrième session de formation poursuivra la troisième mais en déplaçant le point de vue puisque nous envisagerons les **MNA *selon eux-mêmes***.

La session sera donc construites **avec et à partir d'un certain nombre de jeunes à qui nous donnerons la parole pour tirer les enseignements** qui sont les leurs concernant :

- **leur(s) expérience(s) du SAMNA** (de leur entrée à leur sortie[3])
- les principaux **points d'épreuves** et **points d'appui** dans et pour leur(s) expérience(s) du **voyage** et de **l'exil**
- les enseignements qu'ils tirent de **ce que « chercher à s'intégrer / à être intégré » en France en 2024 veut dire** …

[1] Nous serons attentifs aux petits « détails » - culturels, cliniques – qui peuvent être de réels révélateurs
[2] D'ici au mois de mars 24, nous verrons sur quel(s) type(s) de support(s) nous nous appuierons pour cette session : groupe de parole / médiations artistiques / …
[3] Pour cette session, nous essayerons de convier quelques jeunes déjà sortis du dispositif SAMNA

S4 / 30-04-24 / L'équipe pluriprofessionnelle, la coordination et l'encadrement

La cinquième session de formation sera consacrée à la problématique de **l'équipe**.

En effet, le **travail en équipe** constitue **l'un des moyens professionnels les plus essentiels** pour accompagner des adolescents / jeunes adultes, a fortiori d'origine(s) culturelle(s) étrangère(s), dans un cadre d'internat.

Nous prendrons le temps de comprendre comment la **pluriprofessionnalité** est aussi **soutenante** et que **complexe**, *a foriori* dans le cadre de **la reconstruction et des transformations auxquelles l'équipe du SAMNA est confrontée ces 2 dernières années …**

Nous verrons également comment **« *une* » équipe** est en fait constituée d'*individualités* et de *sous-groupes* à *géométrie variable* qui s'agencent autant selon des *relations de solidarité et de coopération* que des *relations de différenciation et de subordination* …

S5 / 21-05-24 / Les rythmes et les activités au SAMNA

La session suivante se recentrera sur les dites « **missions** » des professionnels du SAMNA à partir de **2 axes** :

- l'axe **des *activités concrètes* – formelles et informelles – proposées aux adolescents et jeunes adultes** (en considérant que ce que l'on nomme « *quotidien* » en éducation spécialisé constitue une support privilégié de lien(s) et de socialisation)
- l'axe des **rythmes** et des **temporalités** dans l'accompagnement des adolescents et/ou des jeunes adultes – *de leur entrée à leur sortie* du SAMNA, dans une *temporalité* et une *logique* de ***transition*** ou de ***passage***, relativement courte (de 3 à 6 ou 7 mois) …

S6 / 18-06-24 / Les écrits professionnels (vers la reprise du Projet d'Etablissement)

L'avant dernière session de formation aura pour fil rouge les **écrits professionnels** – des *écrits du quotidien* comme le cahier de liaison ou de le logiciel de relève à l'écrit Référence que constitue le *Projet d'Etablissement* …

Après avoir fait **une synthèse des différents écrits professionnels** réalisés par les professionnels, nous ferons un **travail collectif de lecture de certaines parties de l'actuel *Projet d'Etablissement* pour le revisiter**, au regard *des enseignements tirés des pratiques d'accompagnement des MNA et des 6 autres séquences de formation*[4] …

S7 / *date à convenir* … / Enseignements de l'après-coup des 6 séquences de formation et Projet d'Etablissement

La dernière session de formation aura 2 axes :

1° un **travail de synthèse** des **enseignements des effets de la formation et de sa mise en application** dans les pratiques concrètes auprès des MNA

2° le lancement du **travail de réécriture de certaines parties du Projet d'Etablissement au regard de ces enseignements** …

[4] D'autres séquences de formation pourront être programmées sous la forme d'*ateliers d'écriture* pour accompagner la réécriture des parties du Projet d'Etablissement qui le nécessiteraient …

Remarques Méthodologiques

La formation proposées ici articulera :

- Des **situations éducatives pratiques concrètes** amenées par les professionnels.les

- Des **notions** ou **concepts** (issus des *sciences de l'éducation* ; de la *sociologie*, de *l'ethnologie* et de *l'anthropologie* ; de la *psychopathologie clinique*) à même d'**éclairer** et/ou de **problématiser** les **enjeux** ou les **problèmes cruciaux** de ces situations

- Des **ateliers d'écriture** à partir d'**écrits professionnels concrets** permettant de **(re)faire l'expérience de l'écriture professionnelle dans un cadre méthodologique guidé** (permettant d'échanger à propos des difficultés inhérentes à l'écriture en situation professionnelle et à propos des techniques, des astuces, des méthodes soutenant cette écriture)

- Une **réflexion éthique** sur les **effets des pratiques professionnelles sur les adolescents** (et leur famille), sur les **conséquences** de ces pratiques **pour les professionnels.les et entre eux,** et sur **les enjeux des écrits professionnels**

- **La mobilisation des adolescents accompagnés,** lors d'une (ou de plusieurs) **séquence de travail médiatisée** rassemblant les *professionnels*, certains *adolescents* et l'*intervenant*

Objectifs de formation

La formation proposée intitulée ***Faire projet d'Etablissement et interculturalité au SAMNA*** vise à **accompagner l'équipe pluriprofessionnelle du SAMNA** à :

- **Constituer un socle commun de fondamentaux pratiques** *ajustés au public que constitue les dits « MNA », adaptés aux missions professionnelles* (et à leurs évolutions) et *articulée à une éthique de responsabilité*, en cohérence avec le *projet associatif des PEP 69*

- **S'entendre sur des savoir-faire individuels et collectifs** pour réaliser les différents types d'**écrits professionnels** nécessaires à *l'accompagnement des MNA au sein du SAMNA*, et jusqu'à leur sorti du dispositif

- **Revisiter le Projet d'Etablissement** de manière à ce que *le projet écrit oriente les pratiques professionnelles au quotidien* mais aussi s'inscrive dans une *dynamique d'écriture performative*

Evaluation de la formation

L'évaluation de la formation sera réalisée **en plusieurs temps** :

- **Au fil des séquences de formation,** de *manière informelle et spontanée*, à l'initiative des participants, des cadres et/ou de l'intervenant, de manière à ajuster les attentes, les apports et les effets de formation tout au long de la formation …

- **Après la séquence 4 de formation** (***Les MNA par eux-mêmes***), de manière à *intégrer le plus possible dans la formation et dans les accompagnements quotidien les enseignements tirés du travail avec les MNA eux-mêmes …*

- Au terme des 7 séquences de formation, un **bilan** sera réalisé :

    - Avec *les professionnels lors de la dernière demie heure de la 7° séquence et par un questionnaire écrit*

  puis

    - Avec *l'équipe de cadres*[5]

[5] D'autres modalités de bilan sont possibles : dans ce cas, elles seront co-construites avec les participants à la formation et avec l'équipe de cadres …

Au regard des bilans effectués, **une suite de l'intervention ou d'autres modalités d'intervention pourront être envisagées ou non, sous une forme ou sous une autre …**

Intervenant

Stéphane Pawloff – formateur / éducateur spécialisé / clinicien

D'autres intervenants peuvent être mobilisés si cela s'avère pertinent …

ANNEXE 2 «CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE »

ADPEP 69/ML
15 rue Emile Zola
69120 Vaulx-en-Velin
Siège social : Adpep - 15 rue Emile Zola - 69120 Vaulx-en-Velin
Email: formation@lespep69.org
Tel: 04 37 43 38 28

Convention de formation professionnelle

(Article L. 6353-1 du code du travail Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

Entre l'organisme de formation : ADPEP 69/ML
Immatriculée au RCS de sous le numéro 77990467100392
Dont le siège social est situé 15 rue Emile Zola 69120 Vaulx-en-Velin .

Représentée aux fins des présentes par DUTILLEUL Bérengère en sa qualité de représentante, dûment habilitée.
Déclaration d'activité n°82 69 08767 69 auprès de la préfecture de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Ci-après dénommée « l'Organisme de Formation »

D'une part

Et l'établissement SAMNA

dont le siège social est situé 86 rue Chazière, 69004 Lyon
Représentée aux fins des présentes par .....
en sa qualité de Représentant légal, dûment habilité(e).

Ci-après dénommée « le Bénéficiaire »

D'autre part

Ci-après individuellement ou collectivement désigné(s) la ou les « Partie(s) »

Il est conclu une convention de formation professionnelle conformément aux dispositions des articles L. 6311-1 à L. 6363-2 du Code du travail, et également en application des dispositions du Livre III de la 6ième partie et des catégories prévues à l'article L6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

1. Objet de la convention

Aux termes de la présente convention, l'Organisme de Formation s'engage à organiser l'action de formation suivante :
Analyse et Régulation d'Equipe (ARE) du SAMNA

Catégorie de l'action de formation (art. L6313-1 du code du travail) :
Action de formation

- Durée : **4 séances de 2h**
- Dates de la formation : **5-11-24 / 3-12-24 / 7-01-25 / 25-02-25 (planning à valider par la Direction)**
- Lieu de la formation : **69430 Vernay**

2. Effectif formé

Public visé au sens de l'article L 6313-3 du Code du travail :

- les actions de formation ont pour objet de permettre à toute personne sans qualification professionnelle ou sans contrat de travail d'accéder dans les meilleures conditions à un emploi

- favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement des compétences en lien ou non avec leur poste de travail. Elles peuvent permettre à des travailleurs d'acquérir une qualification plus élevée
- réduire, pour les travailleurs dont l'emploi est menacé, les risques résultant d'une qualification inadaptée à l'évolution des techniques et des structures des entreprises, en les préparant à une mutation d'activité soit dans le cadre, soit en dehors de leur entreprise. Elles peuvent permettre à des salariés dont le contrat de travail est rompu d'accéder à des emplois exigeant une qualification différente, ou à des non-salariés d'accéder à de nouvelles activités professionnelles
- favoriser la mobilité professionnelle.

3. Prix de la formation

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire (ou le financeur dans le cadre d'une subrogation de paiement) s'acquittera des coûts suivants qui couvrent l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session :
L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA.

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT
Frais pédagogiques d'animation groupale	8	140.00€ / h	1 120,00€
Frais pédagogique d'entretien individuel	A définir si besoin	100.00€ / h	A calculer si besoin
Frais de déplacements par aller-retour (Lyon / Vernay)	4	94,84 € / 1 AR	379,36€

Total HT	1 499,36€
Prestations de formation en exonération de TVA, article 261-4-4a du CGI	
Total (frais de déplacement compris)	**1 499,36€**

Les tarifs indiqués ci-dessus incluent le travail d'Analyse de la Demande, les échanges d'ajustement avec les professionnels et/ou la Direction tout au long de l'action de régulations (notamment entre séances d'ARE), et le bilan final.

Le présent devis ne comprend pas d'autres séances si 6 séances ne suffisaient pas, ni les éventuels entretiens individuels si cela se révélait nécessaire. D'autres séances et/ou des entretiens individuels ne seraient éventuellement mises en place qu'en concertation avec l'équipe et qu'en accord avec la Direction (ce qui donnera lieu à un nouveau devis)

Le travail de Régulation d'Equipe permet généralement de recréer les conditions nécessaires pour un fonctionnement et un usage ajusté et différencié des différents types de réunion et de dispositifs d'étayage de la professionnalité pérennes que sont les Réunions d'Equipe, les Analyses des Pratiques Professionnelles, les Réunions Cliniques (là où elles existent), ...

Enfin, si le travail de Régulation d'Equipe au Samna nécessitait moins de 4 séances, les séances non nécessaires ne seront pas réalisées et non facturées.

4. Modalités de déroulement (présentiel, à distance, mixte, en situation de travail) et de suivi

La Formation s'effectue Formation présentielle.

Des feuilles de présence seront signées par les Stagiaires et le(s) formateur(s) par demi-journée de formation, l'objectif étant de justifier la réalisation de la Formation.

L'appréciation des résultats se fera à travers la mise en œuvre QCM et/ou grilles d'évaluation et/ou travaux pratiques et/ou fiches d'évaluation et/ou mises en situation et/ou autre.

5. Moyens de sanction (diplôme, titre professionnel, certification, attestation de fin de formation ou autres)

A l'issue de la Formation, l'Organisme de Formation délivre au Stagiaire le certificat de réalisation.

6. Désistement / Report / Absences

L'annulation ou le report est possible, à condition de le faire au moins 15 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation ou demande de report doit faire l'objet d'une notification par e- mail à l'adresse formation@lespep69.org

Celles reçues moins de 15 jours avant le début de la session entraînent le règlement de la totalité du prix de la session.

L'association ADPEP Formation se réserve la possibilité d'annuler une session si le nombre d'inscrits est inférieur au minimum indiqué. Les inscriptions sont alors reportées sur la session suivante.

Pour toute absence, un justificatif vous sera demandé par le secrétariat, à nous transmettre sous 48h. Au-delà, la formation vous sera facturée.

7. Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'Organisme de Formation à destination du Bénéficiaire.

8. Propriété intellectuelle

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme, et les contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc.) exploités par l'Organisme de Formation dans le cadre de l'action de formation sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur. Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de l'Organisme de Formation sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

9. Données à caractère personnel

L'Organisme de Formation pratique une politique de protection des données personnelles dont les caractéristiques sont explicitées dans la politique de confidentialité.

10. Différents éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Vaulx-en-Velin sera seul compétent pour régler le litige.

Document réalisé en 2 exemplaires à Vaulx-en-Velin , le 23 octobre 2024.

Pour l'organisme de formation,
ADPEP 69/ML
Bérengère DUTILLEUL
Directrice de secteur
Dispositif régional développement, formation et PESP

Pour le bénéficiaire,
SAMNA

Demba GADJIGO
Directeur Dispositif
Protection de l'Enfance
ADPEP69/ML

Annexe 1 : Programme de formation

Nom de la session : Analyse et Régulation d'Equipe (ARE) d'Orientation Clinique (OC) pour le SAMNA / PEP 69

DUREE ET LIEU DE FORMATION

- **Durée en heures** : 8 heures
- **Lieu** : SAMNA – 69430 Vernay

PUBLIC CONCERNE

- Personnel medico-social

PREREQUIS

- Aucun prérequis

OBJECTIFS

L'objectif principal de l'ARE vise à contribuer à (re)constituer les conditions minimales nécessaires au « travail en équipe »
Pour ce faire, l'ARE vise à :
- Constituer et animer une espace de parole autour des tensions et des problèmes d'équipe
- Accompagner les professionnels – et notamment les cadres
  - à nommer les tensions et les problèmes d'équipe
  - à comprendre ces tensions et problèmes (notamment leur(s) origine(s) et les logiques qui les produisent)
  - à traiter ces tensions et ces problèmes d'équipe
  - à repérer les dispositifs et les modalités de régulation d'équipe en vue de transférer le travail de régulation de l'ARE à ces dispositifs et modalités (réunion d'équipe, APP (dans une certaine mesure), ...)

CONTENU DE LA FORMATION

1. Analyse de la demande
2. Déroulement de l'ARE
   - Première séance : paysage des problèmes d'équipe
   - Problématiser et traiter les problèmes d'équipe
3. Clôture de l'ARE

ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Équipe pédagogique : Stephane PAWLOFF (Formateur)**

Le centre de formation ADPEP Formation s'appuie sur une équipe de formateurs issus des différents établissements des PEP 69/ML, et particulièrement du CTRDV, du CAMSP DS et de l'ERHR AuRA. Des intervenants spécialistes apportent leurs compétences complémentaires sur certaines thématiques proposées par le centre de formation.

- **Moyens pédagogiques et techniques prévus :**
  - accueil des Stagiaires dans une salle dédiée à la formation,
  - fourniture des moyens techniques suivants :
  - fourniture des supports de formation :
    - Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
    - Documents supports de formation projetés.
    - Exposés théoriques
    - Etude de cas concrets
    - Quiz en salle
    - Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Annexe 2 : Règlement Intérieur

En application des articles L.6352-3 et L.6352-4 L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail, l'ensemble des articles s'applique aux stagiaires de l'association ADPEP Formation

Article 1 : Personnel assujetti

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par le centre de formation ADPEP 69, ERHR ou CAMSP déficience sensorielle, quel que soit le lieu de réalisation de la formation.

Article 2 - Conditions générales

Toute personne en stage doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

Article 3 - Règles générales d'hygiène et de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Article 4 - Maintien en bon état du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation (exemple : matériel utilisé dans les formations thématiques). Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite.

Article 5 - Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

Article 6 – Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme de formation.
Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 7 - Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.
Article 8 - Interdiction de fumer et vapoter
En application du décret n° 2006—1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux de l'association CTRDV / ADPEP 69.

Article 9 - Horaires, Absence et retards

Les horaires de formation sont fixés par le responsable de l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires par la lettre de convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage.
En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir l'organisme et s'en justifier.
Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles.
Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer l'employeur de ces absences.
Toute absence ou retard non justifiés par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions.
Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, la feuille d'émargement. Celle-ci permettra l'établissement de l'attestation de présence.

Article 10 - Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme de formation et les espaces dévolus à l'action de formation.
Conformément aux engagements associatifs, le respect de la laïcité s'impose à toute personne pénétrant dans les locaux de l'association et du centre de formation.

Article 11 - Représentation des stagiaires

11-1 – Organisation des élections :

Dans les stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes : tous les stagiaires sont électeurs et éligibles sauf les détenus. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage ; Le responsable de l'organisme de

formation a la charge de l'organisation du scrutin. Il en assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.

11-2 – Durée du mandat des délégués des stagiaires :

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

11-3 – Rôle des délégués des stagiaires :

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 12 - Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires.

L'organisme de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, déposés par les stagiaires dans son enceinte (salle de formation, locaux administratifs, hall d'accueil ...).

Article 13 - Règles disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister soit en un avertissement, un rappel à l'ordre ou une mesure d'exclusion définitive. Cette décision ne sera prise qu'après avoir informé préalablement l'intéressé des griefs retenus contre lui et avoir entendu ses explications.
En cas d'incident ou de litige en cours de formation, tout stagiaire peut solliciter, après en avoir informé le formateur, un entretien avec le responsable du centre de formation.

Fait à Vaulx-en-Velin
Le 23 octobre 2024

ANNEXE 3 «CONVENTION SAMNA – PEP 69»

CONVENTION

ENTRE PEP 69 SAMNA ET LE CEFEDEM AUVERGNE RHÔNE ALPES

Entre,
D'une part,

SMANA
Château d'Amignié
69430 VERNAY

Représenté par **M. Gadjigo (directeur de dispositif protection de l enfance) et Mme Germain (Cheffe de service SAMNA)**
SIRET :

Et d'autre part,
Le Cefedem AuRA
14 rue Palais Grillet – BP 2024
69226 LYON CEDEX 2

Représenté par son directeur, M. Philippe Genet
SIRET : 384 655 833 00042

Il a été convenu et arrêté :

Article 1 – Objet

Le Cefedem Auvergne Rhône Alpes délivre le diplôme d'Etat de professeur de musique, diplôme de niveau 2 délivrant 180 ECTS.
Dans le cadre de la formation diplômante en cours d'emploi, les étudiant·e·s doivent mener un projet avec des publics qu'ils et elles n'ont pas l'habitude de côtoyer dans leur exercice professionnel.

L'action proposée est d'animer des activités de pratique musicale pour le public des Mineurs non accompagnées.

Samuel Chagnard, formateur au Cefedem Auvergne Rhône Alpes, est en charge du suivi de ce travail.

La mise en œuvre de ce projet s'inscrit dans les règles de fonctionnement du SAMNA

Article 2 - Contenu et période

Les activités se dérouleront pendant la semaine du 19 au 23 août 2024 selon des dates et des horaires qui seront négociées entre les parties au plus tard le lundi 19 août.

Article 3 - Montant des prestations

Au cours des interventions les étudiant·e·s ne pourront prétendre à aucune rémunération.

Article 4 – Assurance

Les étudiant·e·s sont assuré·e·s par le Cefedem Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre des activités liées à la formation, dont celle-ci en particulier, pour tous les risques ou incidents pouvant leur survenir au cours ou à l'occasion des interventions, dont ils ou elles seront responsables. Cette assurance couvre les dommages corporels et matériels.
Les participant·e·s présent·e·s lors des séances devront être couvert·e·s par MAIF contrat N°4281871A

dans le cadre de l'activité proposée qui se déroulera dans les locaux du SAMNA.

Article 5 : Traces, communication et confidentialité

Le Cefedem Auvergne Rhône-Alpes s'engage à faire valider par les participant·e·s aux activités les documents de communication qu'il pourrait être amené à réaliser pour valoriser le travail mené. Aucune prise de vue (photographiques ou filmiques) pendant les séances ne pourront être réalisées sans leur accord.
Par ailleurs, les étudiant·e·s doivent s'engager à ne mentionner aucun nom des participant·e·s dans quelque écrit que ce soit.

Article 6 – Litige

En cas de litige portant sur l'interprétation du présent contrat, et à défaut d'accord à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Lyon.

Fait à Lyon, en deux exemplaires, le 13/08/2024

Pour LES PEP 69 , PO M. Gadjigo
Le directeur de dispositifs protection de l'enfance
Sophia GERMAIN

ADPEP69 / ML
SAMNA
Château d'Amigné
69430 VERNAY
Tél. 04 74 69 39 68
samna@lespep69.org

Le 14/08/2024
Sophia Germain.

pour le Cefedem Auvergne Rhône-Alpes
Le directeur

Philippe Genet

ANNEXE 4 «CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CROIX ROUGE »

CROIX-ROUGE FRANÇAISE
BEAUJOLAIS VALS-DE-SAÔNE

1860, route de Frans

69400 Villefranche

CONVENTION DE PARTENARIAT

Apprentissage des savoirs de base (Français Langue Etrangère)

Entre :

La Croix Rouge Française, association reconnue d'utilité publique, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 98 rue Didot, 75014 PARIS, représentée par délégation de pouvoir par Daniel GUILLOT, Président de l'Unité Locale Beaujolais Vals de Saône, sise 1860, route de Frans 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE, ci-après dénommée la Croix Rouge française.

et : le Service d'Accueil des Mineurs Non Accompagnés (SAMNA).....

Préambule

La Croix-Rouge française agit pour protéger et relever sans condition les personnes en situation de vulnérabilité et construire, avec elles, leur résilience.

Elle a pour vocation de participer à tous les efforts de protection, de prévention, d'éducation et d'actions sociales et sanitaires.

Association de droit privé, elle est reconnue d'utilité publique. Elle agit dans le respect de ses principes fondamentaux d'humanité, d'impartialité, de neutralité, d'indépendance, de volontariat, d'unité, et d'universalité. Entité juridique unique, elle déploie ses activités sur l'ensemble du territoire national au travers de ses unités et antennes locales, délégations territoriales et régionales et au travers de ses établissements et services.
CAPSO est une association loi 1901, d'intérêt général et d'utilité sociale qui a pour objet de concourir par tous moyens :

- à la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse en difficultés,
- à l'accompagnement social et médico-social des personnes, jeunes et adultes ainsi que des familles, en difficultés,
- à la prise en compte des besoins de soins,
- à la formation en tant qu'organisme de formation, y compris en apprentissage.

La SAMNA.....

Dans ce contexte, les Parties ont souhaité associer leurs compétences respectives en vue de mettre œuvre ensemble le Projet.

Il a été convenu ce qui suit :

l'unité locale Beaujolais Vals de Saône prend en charge les apprenants qui lui sont présentés par et assure une activité d'apprentissage des savoirs de base : et notamment l'apprentissage du Français Langue Etrangère et le cas échéant : soutien scolaire et périscolaire.

- Les bénévoles de la Croix Rouge apportent un soutien collectif à ce groupe de jeunes partiellement sur le site de Vernay soit à Beaujeu. Les séances d'environ 1H30 portent sur l'apprentissage du français et de la culture française. Ces séances devraient les préparer à intégrer plus facilement le système scolaire. Des discussions sur des thèmes de la vie courante seront abordés pour une meilleure insertion sociale et plus tard professionnelle. Une interaction avec les éducateurs de la SAMNA, sera réalisée.

Les bénévoles-sont identifiés « Croix Rouge française » (port du badge et/ou veste), Ils tiennent un registre des cours dispensés. Ils informeront en temps réel le (ou la) référent(e) de l'élève (des élèves) de toute absence non signalée ou difficulté particulière.

La Croix Rouge précise que conformément à son règlement les bénévoles ont tous fait l'objet d'une vérification annuelle des bulletins numéro 2 et 3 du casier judiciaire.

Une participation financière de 8.5 Euros, par cours suivi (de 1h30) sera demandée par la Croix Rouge Française par tranche de 3 apprenants et par séance en tant que participation aux frais de gestion et pédagogiques. Une facturation annuelle sera réalisée et payable à 30 jours à l'occasion du bilan pédagogique et sera le cas échéant révisée.

Eu égard au caractère d'intérêt général du partenariat et à la qualité juridique d'association d'intérêt général des 2 partenaires, la facturation est hors du champ des impôts commerciaux.

Dans le cas où la Croix Rouge Française serait dans l'obligation d'annuler le cours pour

défaillance de son bénévole ou toute situation de force majeure, la participation ne sera pas due.

La convention de partenariat est à durée indéterminée. Elle est résiliable par l'une ou l'autre des parties, à tout moment, moyennant le respect d'un préavis de 2 mois par lettre recommandée avec AR.

Les bénévoles de la Croix Rouge Française sont couverts dans le cadre de leur intervention par l'assurance en responsabilité civile de l'association et l'association s'engage à être à **jour** d'assurances en matière d'accueil du public.

A des fins d'exécution de la présente Convention, les Parties pourront se transmettre des données à caractère personnel. A cette fin, chaque Partie s'engage à respecter la réglementation applicable en matière de protection des données (Règlement Général sur la Protection des Données n°679/2018 (« RGPD ») et loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée) et sera tenue aux obligations suivantes :

- ne pas utiliser les données à caractère personnel à des fins autres que l'exécution de la présente Convention,
- ne pas divulguer ou ne pas communiquer les données à caractère personnel totalement ou partiellement à un tiers, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales. A ce titre, chacune des Parties s'engagent à ce que leur personnel autorisé à traiter les données à caractère personnel respectent la confidentialité ou soient soumises à une obligation appropriée de confidentialité et aient été formées en matière de protection des données à caractère personnel, - S'assurer qu'une mention d'information complète est bien transmise aux personnes concernées, au plus tard au moment de la collecte de leurs données, - prendre toute mesure de sécurité permettant d'assurer l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des données à caractère personnel,
- ne pas transférer des données à caractère personnel hors de l'Union Européenne sans l'autorisation de l'autre Partie qui les a confiées,
- respecter une durée de conservation des données, et procéder à la destruction des données à caractère personnel au terme de la présente Convention, à moins qu'une disposition légale ou réglementaire applicable n'exige la conservation des données à caractère personnel ».

ANNEXE 5 «FICHE D'INSCRIPTION JADE »

Défenseurdesdroits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Jade
PROGRAMME JEUNES AMBASSADEURS DES DROITS

PROGRAMME JADE - FICHE D'INSCRIPTION

Les JADE sont des jeunes volontaires, âgés de 16 à 25 ans, engagés en service civique et formés par le Défenseur des droits à transmettre les valeurs de la Convention relative aux droits de l'enfant et à présenter le droit à l'égalité et à la non-discrimination.

Fiche d'inscription à renvoyer par mail :

@ : **programme-jade@defenseurdesdroits.fr**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Anaïs AÏDARA	**Thomas BOUVARD**	**Ken OKADA**
☎ 06.80.44.56.33	☎ 06.32.57.88.36	☎ 06.80.44.07.02
@ anais.aidara@defenseurdesdroits.fr	@ thomas.bouvard@defenseurdesdroits.fr	@ ken.okada@defenseurdesdroits.fr
Territoires : Ile de France, Ille et Vilaine, Calvados, Seine-Maritime	*Territoires : Côte d'Or, Gironde, Occitanie et Loire*	*Territoires : Bouches-du-Rhône, Alsace, Isère, Outre-Mer et Rhône*

Je souhaite inscrire ma structure ou mon événement sur la thématique :

☐ Droit de l'enfant
☐ Droit à l'égalité
☑ Mixte (Contenu Enfant et Égalité)

RENSEIGNEMENTS - STRUCTURES DE LOISIRS

Titre de l'action (s'il s'agit d'un événement) .....

Nom et coordonnées de la structure organisatrice SAMAA / ISH
Internat Neuchamp Château d'Amignie' 69430 Vernay

Lieu de l'intervention/de l'événement Château d'Amignie'

Adresse mail de la structure s.germain@les pep69.org

Responsable de la structure	Nom/Prénom : Gadjigo Demba	@ : d.gadjigo@les pep69.org ☎ :
Personne au sein de votre établissement qui sera chargée des relations avec l'équipe du programme JADE	Nom/Prénom : Germain Sophia Bollon Stephane Fonction : Chef de service	@ : s.germain@les pep69.org s.bollon@les pep69.org ☎ : 07.49.61.34.07

RENCONTRES PRÉPARATOIRES

Un premier temps de présentation entre les JADE et l'équipe de direction ou l'équipe organisatrice de l'événement ou des interventions spécialisées, afin de présenter le Défenseur des droits et le programme d'intervention.

Date et heure de la 1ère rencontre	Mercredi 3 avril à 9 h 30
Personnes présentes lors de la rencontre (Précisez les noms et les fonctions)	Germain Sophie / Cherel Sylvie (ME) Betton Stéphane / Groux Rudy (ME)

Un second temps de préparation, obligatoire pour les interventions spécialisées (en fonction du besoin pour l'organisation d'un événement) entre les JADE et l'équipe éducative, afin de préciser les objectifs des interventions et d'aborder les aspects logistiques.

Date et heure de la 2ème rencontre (facultative)	Jeudi 2 mai en visio à 9 h 30
Personnes présentes lors de la rencontre (Précisez les noms et les fonctions)	Germain Sophie Betton Stéphane) chef de service

INTERVENTIONS AUPRÈS DES ENFANTS/JEUNES

Nombre d'enfants/de jeunes et tranche d'âge : 30 (entre 12 ans et 17,5 ans SAHRA)
36 (entre 11 et 15 ans ISH)

Dates et heures souhaitées pour les interventions sur chacune des journées :

12/06 -> SAHRA (matin) ISH (Après-midi)

26/06 -> SAHRA (matin) ISH (Après-midi)

Thématiques SAHRA
④ - Droit à une identité, à l'égalité, à la santé et à l'éducation
③ - Droit d'être protégé contre les violences et l'exploitation

Thématiques ISH
① Préservation vie privée
② Droit d's'exprimer et être entendu
③ Zoom préjugés / stéréotypes

Remarques complémentaires :

SAHRA -> Public accueilli : Mineurs Non Accompagnés

ISH -> Internat Social : Jeunes placés faisant l'objet de mesure administrative

ANNEXE 6 «LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT - PROSTITUTION DES MINEURS »

Accompagnement

PROSTITUTION DES MINEUR.E.S

RHÔNE LE DÉPARTEMENT

GRANDLYON la métropole

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES
Liberté
Égalité
Fraternité

EN PARLER

Pourquoi ? Comment ?

Pourquoi ?

- Parce que **c'est la loi**, et notre responsabilité de citoyen.ne et de professionnel·le de signaler toute situation de **mineur·e en danger**. Dans le signalement il est important de nommer la **prostitution**, et de recenser les **signaux d'alerte** ainsi que les **conséquences** de la mise en prostitution.

- Parce que pour les mineur·e·s **ne pas en parler c'est banaliser** et donc **valider la prostitution**, ils·elles envoient des signes aux professionnel·le·s

- Parce que le système prostitutionnel entraine **des conséquences graves** jusqu'au danger de **mort**

Comment aborder le sujet ?

- Partir de nos inquiétudes, et ne pas «soupçonner», ou parler de « conduite à risque », **éviter** le mot «**suspicion**» de prostitution.
- Rappeler la loi et pourquoi elle interdit la prostitution des mineur·e·s
- Reprendre les signes qui nous laissent penser que le ou la jeune serait en situation de prostitution, sans jugement.
- Oser poser la question « sans tourner autour du pot »
- Reprendre les mots qu'elle utilise : escort michetonnage, sexe tarifé…

ACCOMPAGNER

Qui ? Comment ?

« DES BENEFICES SECONDAIRES »
Les comprendre pour accompagner

- De l'argent facile: parler d'argent rapide, utiliserait elle.il cet argent pour faire plaisir à ses proches, a-t-elle.il accès à son argent ?

- Un moyen de se « valoriser », d'avoir de la valeur : pourquoi a-t-elle.il besoin d'être valorisé.e, une fois la passe effectuée se sent elle.il bien ?

- S'émanciper : est-ce que ce besoin d'émancipation s'apparente-t-il à un besoin de liberté ? Est-elle.il libre dans la prostitution ? Une fois qu'elle a l'argent en main, est-elle libre de refuser ?

- L'appartenance à un groupe : est-ce un groupe sécure ? Bienveillant ? en cas de soucis prendront elles.ils soins d'elle.il ?

- S'identifier aux « modèles » hypersexualisés promus dans les médias, une supposée liberté sexuelle : est-ce qu'elle.il a envie d'être réduit.e à l'état de corps objet ? la liberté sexuelle s'acquiert elle avec de l'argent, ne veut-elle.il pas être apprécié.e.s pour ses compétences ? Lorsqu'elle.il sera plus âgé.e sera elle.il toujours considéré.e.s ?

- L'impression d'avoir du pouvoir : ne serait-ce pas le client qui via l'argent a tous les pouvoirs ? quand tu es payé .e.s, es-tu toujours libre ?

« Quelques déclics de sortie repérés »

- La loi
- L'arrestation du / des proxénètes
- La bonne rencontre d'un·e professionel·le, qui lui permettra d'être écoutée, d'en parler
- Travailler son histoire en amont de la prostitution : les violences subies et notamment les violences sexistes et sexuelles
- Être présent·e

L'accompagnement

- Ne pas résumer la victime à sa situation de prostitution

  - lui témoigner de l'Intérêt que nous lui portons

  - ne pas émettre de jugement

  - lui rappeler ses compétences et ses potentialités

- Prendre en compte ses besoins fondamentaux (Hébergement sécure, nourriture…)

- Aller vers les jeunes : Présence & Disponibilité

- Proposer une écoute de qualité

Non intrusive mais oser poser des questions

Sans jugement, inconditionnelle

- Créer et maintenir la relation

- Pendant les Allers-retours : fugues dues à l'emprise du système prostitutionnel. La permanence du lien est donc fondamentale

- Entendre et comprendre les bénéfices secondaires de la prostitution pour proposer d'autres perspectives et déconstruire leur discours

- Proposer des ateliers collectifs sur les violences sexistes, la sexualité, les violences sexuelles, la prostitution

- Travailler en partenariat: justice, service de l'enfance, parents, associations, insertion, médical… important de ne pas rester seul.e

La prostitution, un comportement à risque ?

La prostitution comme un symptôme

- La prostitution comme symptôme de l'état, d'une société où : les rapports sociaux entre les sexes sont des rapports de domination de l'un sur l'autre

- La prostitution comme symptôme d'un mal-être grave de l'enfance, de l'adolescence et de l'âge adulte

ANNEXE 7 «SENSIBILISATION A LA PROSTITUTION DES MINEURS »

Amicale du Nid du Rhône
29 rue Saint Jean de Dieu
69007 Lyon

4 novembre 2024

Convocation

Madame, Monsieur,

Vous êtes convoqué.e pour la

Sensiblisation Département D27

Lieu de la sensibilisation: **Amicale du Nid 69 - 29 rue Saint Jean de Dieu 69007 Lyon** .
Date : **8 novembre 2024**
Horaires : **de 09:30 à 12:30**

Bonjour à toutes et à tous,

La session de sensibilisation portant sur la prostition des mineur.es, se déroulera au sein de nos locaux, situés au **29 rue saint Jean de Dieu, Technopark, Bâtiment B, 69007 Lyon.**
Le stationnement et la circulation dans le quartier sont difficiles. Si cela vous est possible, n'hésitez pas à prendre les transports en commun, ou à venir en vélo. Des racks de stationnement sont dispoibles dans la cour du bâtiment.

Votre intervenante sera Adriane BOUTAN, coordinatrice au sein de l'Equipe Mobile Mineur.es de l'Amicale du Nid.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

Adriane BOUTAN

Adriane BOUTAN - Amicale du Nid 69
Chargée de formation
Coordinatrice Equipe Mobile Mineur.es
a.boutan@adnaura.fr
06 63 16 22 11 (absente les mercredis)